

L'Echo des Iles



Sommaire

Le mot du maire	3	Vie intercommunale	22
Vie communale	4	Le biométhane	22
Yvette VELLUZ	4	DORÉMI	23
Site Internet	4	GEMAPI	24
Validité des papiers d'identité	4	SM3A - Fonds Air Bois	25
ADAP	5	Résumé des conseils communautaires	26
Prévention	5	Comptes rendus	34
Promenade des Aînés	6	Urbanisme	34
Commission voirie	7	Conseil municipal du 09/05/2016	35
City Stade	7	Conseil municipal du 06/06/2016	40
Bibliothèque municipale	8	Conseil municipal du 11/07/2016	42
Déclaration de ruches	9	Conseil municipal du 05/09/2016	46
Vie scolaire et périscolaire	10	Entreprises	50
Service enfance jeunesse et sport	10	Martine BOEX - HAKAWERK	50
Association des Parents d'Elèves	11	Didier THABUIS Primeurs	50
Ecole élémentaire	12	Auberge d'Arenthon - Chez Lisa	50
Vie associative	13	Etat-Civil	51
L'âge d'or	13	Agenda	couverture
AJA	13		
La R'biolle	14		
Le comité des Fêtes	17		
Nature et Environnement en Pays Rochois	18		
La chasse	20		

Pour illustrer ce numéro de l'Echo des Iles, nous avons choisi le thème du soleil, de la lune et du ciel, vus depuis notre territoire. La Commission communication remercie vivement M^{me} Marie Saillet, M. Léo Bornay, M^{me} Martine Boëx pour nous faire partager quelques-unes de leurs prises de vues.

Infos pratiques

Coordonnées de la mairie :

Adresse : 22, route de Reignier

Tél. : 04 50 25 51 87

Fax : 09 70 62 36 70

e-mail : commune.arenthon@orange.fr

site : www.arenthon.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9 h 00 - 11 h 30

Mardi : 14 h 00 - 18 h 00

Mercredi : 8 h 30 - 11 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00

Jeudi : 14 h 00 - 19 h 00

Permanence de M. le Maire (sur rendez-vous) :

le lundi de 9 h 00 à 11 h 30

et le jeudi de 15 h 00 à 18 h 00.

Rencontre avec les adjoints : sur rendez-vous.

Service Enfance Jeunesse et Sport :

Téléphone : 04 50 25 51 83

ou jeunesse-sport@arenthon.fr

Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR):

1, place Andrevetan

74800 Roche Sur Foron

Tél. : 04 50 03 39 92

Horaires d'ouverture :

Lundi à Jeudi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h30

Vendredi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h00

Astreintes :

Les astreintes ne sont à contacter qu'en cas d'urgence seulement.

Astreinte Syndicat d'Eau :

Tél. 06 76 01 57 58

Astreinte Assainissement Bellecombe :

Tél. 06 77 04 19 50

Astreinte Assainissement C.C.P.R. :

Tél. 06 60 50 97 97

Le mot du Maire

Bonjour,

Dans mon mot du mois de Juin, j'écris « croire en des jours meilleurs où nous élus nous aurons le bonheur de voir nos projets se concrétiser » ; cela s'avère exact puisque les travaux de construction de la micro-crèche ont enfin commencé ; le recours posé contre le permis de construire a été jugé abusif. Ce bâtiment devrait être terminé fin 2017, début 2018 ; en plus de la micro-crèche, un kiné et trois pédiatres s'installeront et nous espérons voir venir d'autres professions médicales.

Comme vous pouvez le constater cela n'a pas été facile mais notre persévérance est récompensée ; je remercie tous les élus qui ont toujours été unis et présents pour prendre les bonnes décisions ; merci également aux personnes de nos services administratifs qui durant trois ans ont travaillé sans relâche pour permettre enfin d'avoir un nouveau service de proximité pour nos citoyens. Ces remerciements vont aussi à notre avocate qui a toujours été à notre écoute et de bons conseils.

Un autre projet va pouvoir se concrétiser ; en effet le dossier que nous avons déposé auprès du Conseil départemental pour la construction de Petites Unités de Vie pour personnes âgées non-dépendantes a été retenu. Ce projet se fait en collaboration avec la commune d'Amancy qui met à disposition un terrain situé au centre village. Les Amarenthes : la résidence pour personnes âgées non-dépendantes va être réalisée et sera fonctionnelle fin 2019-début 2020.

Nous sommes très heureux de mettre à disposition de nos jeunes et moins jeunes de tels services qui vont améliorer leur cadre de vie ; cadre de vie qui serait encore bien meilleur si nous arrivions à vivre ensemble, de retrouver des vraies valeurs comme l'amitié, l'honnêteté, la tolérance et le respect d'autrui. J'insiste beaucoup sur ceci car je ne cesse de rencontrer des personnes qui ont des problèmes de voisinage ; n'oubliez pas que la volonté d'avoir un dialogue sincère permet de trouver des solutions à beaucoup de problèmes ; ceci fait partie des souhaits que je formule pour 2017 avec bien sûr beaucoup de bonheur et surtout la santé qui est la plus grande richesse.

Avant de terminer, j'aimerais vous dire combien nous avons été touchés mes enfants et moi-même par tous les témoignages de soutien lors du décès d'Yvette, une maman, une épouse qui prenait beaucoup de place ; toutes ces marques de sympathie nous aident à supporter cette terrible épreuve.

Alain Velluz.



Vie communale

Décès de M^{me} Yvette VELLUZ

Toute l'Equipe municipale renouvelle ses plus sincères condoléances à son Maire, M. Alain Velluz ainsi qu'à ses Enfants, sa Famille et leurs Proches, qui ont perdu leur très chère Epouse, Mère, Grand-Mère, Parente et Amie, M^{me} Yvette Velluz.

Nous remercions Alain d'avoir pu faire face à ses obligations communales tout au long de cette terrible épreuve.

Site internet

Vous trouverez, dès le 1^{er} décembre, le nouveau site internet de la Commune. Nous vous laissons découvrir ci-dessous le bandeau de ce nouveau site.



Durée de validité des pièces d'identité - RAPPEL

CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

Vous pouvez télécharger une fiche d'information traduite, qui peut être présentée aux autorités étrangères, sur le site du ministère de l'intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr>

PASSEPORTS

- Durée de validité d'un passeport pour personne majeure au moment de la demande : 10 ans
- Durée de validité d'un passeport pour personne mineure au moment de la demande : 5 ans

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le Secrétariat de la Mairie.

ADAP

MISES AUX NORMES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Notre agenda d'accessibilité programmé (ADAP) a été validé par les services de l'Etat (cf écho des îles juin 2016).

Après les travaux effectués dans les locaux de la mairie, avec notamment l'installation d'un monte escalier pour accéder à la salle du conseil, nous avons exécuté ceux prévus à l'auberge (toilettes accessibles) ainsi que



certaines travaux à l'école (prolongation de mains courantes, et travaux de serrurerie). Les différentes mises aux normes prévues dans l'agenda vont se poursuivre pour normalement se terminer en 2018.

Prévention

Parlons prévention : les DETECTEURS de FUMÉE

Efficace contre les incendies à toute heure de la journée et surtout la nuit lorsque le sommeil est profond, (70 % des incendies mortels surviennent la nuit, faute d'avertissement),

- le **DAAF** (détecteur avertisseur autonome de fumée), facile à installer, ou le
- **détecteur de fumée "connecté"**, plus complet et relié à une centrale, installé par un technicien, est aujourd'hui obligatoire dans toutes les habitations particulières et collectives, résidences principales et secondaires, ou données en location. Il permet d'évacuer les lieux, de préserver les biens si le feu est naissant et facilement maîtrisable.

Attention : certains ne sont pas conformes aux normes réglementaires, et sont simplement des "imitations", dont l'utilisation peut avoir des conséquences dramatiques. Il est donc vivement recommandé de prendre conseil auprès d'un professionnel agréé, ou auprès de votre Compagnie d'Assurance. On peut trouver du bon matériel dont les prix s'échelonnent de 18 € à 30 €.

Le détecteur de fumée doit comporter la mention "CE" ; il doit être conforme à la norme NF EN 14604 (Europe) ou NF 292 (France) : qualité supérieure. Un certificat de conformité doit être délivré lors de son acquisition.

Combien de détecteurs ? un par logement et s'il s'agit d'un logement à plusieurs niveaux : en prévoir un par étage.

La place idéale de la pose du détecteur est déterminée par l'emplacement des endroits à risques, les lieux de sommeil ponctuels ou permanents, le haut d'un escalier, le lieu de passage. Sa fixation doit être très précise, en hauteur : au plafond de préférence. Il faut veiller régulièrement à son bon fonctionnement (piles et batterie), et à son entretien, ou à son renouvellement.

L'attestation d'installation du détecteur est à adresser à son assureur : elle fait foi en cas de sinistre.

Extincteurs et détecteurs de monoxyde de carbone sont très conseillés également.

Vie communale

Promenade des Aînés

Deux promenades au programme cette année :

- L'une au mois de juin qui nous a permis de nous rendre à Lyon pour une visite de la Basilique de Fourvière le matin, savourer un excellent déjeuner dans un « bouchon » lyonnais et l'après-midi profiter du magnifique cadre du parc de la tête d'or ;
- L'autre au mois d'octobre avec une destination moins lointaine mais une journée très ludique et instructive. Accompagnés d'une conteuse professionnelle : « l'Hirmande », nous avons sillonné la

Vallée Verte et observé des « trésors cachés et méconnus » d'une région pourtant proche de chez nous, dégusté un repas « beignets de pomme de terre », et enfin profité d'une visite commentée et très intéressante de la ville de Thonon.

Si la première des promenades a connu le succès habituel, la seconde n'a pas « inspiré » mais la trentaine de personnes présentes n'ont pas regretté leur participation car ce fut une journée très agréable.

Rappelons qu'il suffit aux personnes de plus de soixante ans de la commune de s'inscrire en mairie pour être informés, et ainsi, profiter de ces sorties.



Commission Voirie

Suite à la densification du lieu-dit la Tour, la municipalité dans la poursuite de son engagement à l'amélioration du cadre de vie de ses administrés a réalisé l'aménagement de la voirie.

L'aménagement devait répondre à la fois à la sécurisation du croisement entre le chemin de la Tour et la route du Salève et créer une zone de croisement des véhicules sur cette route étroite.



Sortie aménagée pour améliorer la sécurité et la visibilité



Zone de croisement

La vitesse sur tout le linéaire est limitée à 30 km/h.

Coût de l'investissement : 40 000 euros.

La commission profite de ces quelques lignes, pour remercier M^{me} Phélouzat qui a permis de réaliser ces aménagements en acceptant de faire des échanges de terrains avec la commune.

City Stade

Suivant l'initiative de Sébastien Poretti, un espace « Fitness de plein air » a été installé avec trois premiers éléments (voir photo) destinés aux jeunes et aux moins jeunes...

A vos baskets !



Bibliothèque Municipale



Une Biblio pour toute la famille

Venez-vous inscrire, c'est gratuit !

Vous pourrez emprunter 3 livres par personne pendant 3 semaines. Une biblio pour toute la famille avec une grande sélection des livres, nouveautés, BD, périodiques, cd dans un lieu chaleureux et accueillant.

Pour Vos Agendas 2016/2017

- Jusqu'au 15 décembre « Exposition Arenthon d'Hier et d'Aujourd'hui »

Pour toute info sur votre Biblio
www.arenthon.fr
ou www.bm.arenthon.fr

Bibliothèque Municipale
d'Arenthon,
Maison des Associations
2^{ème} étage (avec ascenseur)
Téléphone : 04 50 07 62 57
E-mail :
bibliothèque.arenthon@orange.fr

Horaires d'ouverture :
lundi de 15h30 à 18h30
mercredi et vendredi
de 16h30 à 18h30
et le samedi matin de 10h00 à
11h30
(pendant les vacances scolaires :
mercredi et vendredi uniquement)

Commission culture

Tea and Coffee – les rencontres amicales en anglais recommencent au début de 2017 – voici le programme. Il est important de s'inscrire soit à la bibliothèque soit à la Mairie.

Sortie Culturelle prévue pour le mois d'avril – (date et lieu à confirmer)



- Lundi 19 décembre de 14h à 17h30 - « Atelier des écritures » en lien avec l'exposition ; les textes pourront être illustrés lors d'un atelier intergénérationnel (de 7 à 120 ans)
- « Les Petits Champions de la Lecture » Organisée sous le haut patronage du Ministre de l'éducation nationale, cette opération invite les enfants des classes de CM2 à lire à voix haute.
(date à confirmer)
- Rencontre avec Auteurs - Sélection Lettres Frontières
(date à confirmer)



Déclaration de ruches

La déclaration de ruches 2016 : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016

Tout apiculteur, professionnel ou de loisir, est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.

La déclaration de ruches concourt à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la mobilisation d'aides européennes au bénéfice de la filière apicole française et l'établissement de statistiques apicoles.

La déclaration de ruches 2016 est à réaliser en ligne sur le site MesDémarches

(<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>). Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Cette procédure permet également aux

nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI).

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Pour cette campagne 2016, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04 à compléter, signer et à envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAL. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables. Plus de renseignements sont disponibles sur le site MesDémarches

(<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Vie scolaire et périscolaire

Service Enfance Jeunesse et Sports

Bonjour,
Nous espérons que votre été s'est bien passé. Malheureusement il est déjà fini et il est temps de ressortir nos appareils à fondue et raclette. Comme d'habitude voici un petit résumé de ce que nous avons pu faire de juin à novembre.

Activités périscolaires

Les institutrices de l'école Benoit CHAMOIX et l'équipe du Service Enfance Jeunesse et Sport se sont associées afin de mettre en place des activités spécifiques durant la semaine du goût qui s'est déroulée du 10 au 14 octobre 2016.

Chaque classe a pu bénéficier d'un petit-déjeuner pris à l'école. Cela a été l'occasion de mettre en pratique ce que les enfants ont appris en classe (famille d'aliments, équilibre alimentaire...).



Des interventions de la part de la société LEZTROY, de Lisa PEQUIGNOT, chef à l'Auberge d'Arenthon, ainsi que du producteur de pomme, Baptiste LACROIX, ont également eu lieu tout au long de la semaine afin d'aborder le goût, les textures, les aliments de saison...

Des grands jeux préparés par l'équipe du service enfance jeunesse et sport ont complété cette semaine.

D'autre part, les enfants bénéficient toujours d'activités adaptées à leurs demandes et envies lors des différents temps périscolaires : activités manuelles, jeux de société, jeux sportifs, grands jeux...

ateliers découverte

Depuis la rentrée scolaire, les enfants de l'école Benoit CHAMOIX bénéficient de nouvelles activités sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Ainsi, des ateliers thématiques allant de vacances à vacances sont proposés le lundi aux CE2, CM1, CM2 et le jeudi aux CP, CE1.

Pour débiter l'année, les plus petits ont participé à des ateliers jardinage. Ils ont fait des plantations dans le jardin pédagogique de l'école et ont décoré celui-ci. Le Sidéfage est intervenu sur le compost : il a expliqué à quoi il sert, ce qu'il faut y mettre, quels insectes on y trouve...

Les plus grands ont quant à eux participé à des ateliers sur la photographie. Ils ont acquis des notions de cadrage (paysage, portrait, plan éloigné, gros plan...). Dans le cadre de l'exposition « Arenthon d'hier à aujourd'hui », ils ont également pris des photos qui seront exposées à la bibliothèque : ils ont fait des comparaisons des bâtiments d'hier et d'aujourd'hui et ont imaginé leur ville dans le futur.



Ecole Municipale des Sports (EMS)

Les enfants les plus sportifs ont pu partir à la découverte de nos ruisseaux dans un cycle que l'on a appelé « les pieds dans l'eau ». Une observation de la faune et de la flore fut au programme. Les enfants ont pu constater un niveau d'eau extrêmement bas significatif d'une grande sécheresse. Pour les enfants moins aventureux d'autres sports plus classiques étaient au rendez-vous. Sports collectifs, tennis et roller furent au programme. Après les vacances de la Toussaint, ils vont pouvoir s'adonner aux joies de l'escalade et du ping-pong. Cette dernière activité est possible grâce au club de tennis de table du Pays Rochois.

Point Accueil Jeunesse (PAJ)

Les ados (12 à 17 ans) ont pu profiter d'une multitude d'activités. Outre les sorties à la montagne et aux lacs, les jeunes se sont initiés à la culture urbaine au cours d'un stage de deux jours. Graff et

hip-hop furent au programme. Pour ceux qui n'avaient pas l'âme d'un artiste, un stage vtt/plage était organisé. Les jeunes ont réalisé le tour du lac d'Annecy en profitant de son eau turquoise pour se rafraîchir. Le 2^{ème} jour, ils sont allés jusqu'à la plage de la Savonnière en passant par la campagne Genevoise. Après tous ces efforts, le PAJ leur avait prévu une journée à Walibi bien méritée.

Pour les vacances d'automne, ce ne sont pas moins de 43 ados qui sont venus s'amuser et découvrir les activités du PAJ. Escalade à Angon, journée à Chambéry, cueillette de champignons. Mais aussi



une journée girly avec l'intervention d'« Audrey ongle's », une journée intergénérationnelle avec l'âge d'or et pour finir une soirée Halloween. Bref que du bonheur pour nos jeunes Arenthonnais ! On vous donne déjà rendez-vous pour les vacances d'hiver.

Séjour en Espagne

Accompagnés de Marianne et Sébastien, 6 jeunes filles sont parties en Andalousie du 6 au 13 juillet 2016.

Les filles ont pu découvrir la richesse des villes de Malaga et Grenade, se baigner dans la piscine privée de la villa et dans la mer Méditerranée, s'adonner aux activités aquatiques (paddle, canoë-kayak, jeux gonflables), ou encore se détendre sur les plages de sable fin.

On peut rappeler qu'une bonne partie du séjour a été financée par des actions d'autofinancement réalisées tout au long de l'année par les jeunes : vente de gâteaux, lavage de voiture, vente aux marchés de Noël, emballage de cadeaux de Noël dans des magasins de sport du Pays Rochois, buvette à la chasse à l'œuf...

Evènementiel

Cette année, le Service Jeunesse et Sport s'investit encore plus pour la population. Des « run party » sont mises en place une fois par mois. Le principe est simple, venir découvrir des parcours préalablement balisés par David et Sébastien soit à pied, en courant ou à vélo. Le but étant de passer un bon moment tous ensemble autour d'une activité sportive. Bien sûr, ces évènements sont complètement gratuits et ne demandent aucun engagement. Quand est-ce que cela a lieu ? Très simple, ce sont les 2^{èmes} lundis de chaque mois. Le rendez-vous a lieu à 19h sur la place de la mairie. Nous espérons vous voir nombreux !

Association des Parents d'Elèves

L'Association de Parents d'Elèves d'Arenthon est une association indépendante et à but non lucratif (loi 1901). Elle a pour but non seulement de créer un lien entre les professeurs et les parents en dehors des "obligations scolaires" mais aussi de dynamiser l'école et la commune grâce à des évènements extrascolaires comme la fabrication et vente de jus de pomme, l'organisation de l'Apéro de Noël et sa vente de sapins, une belote, une soirée à thème, la brocante et bien entendu la fameuse fête de l'école qui clôture l'année scolaire de nos enfants. L'argent

recupéré lors de ces manifestations sert en priorité à financer, quasi intégralement, le coût des sorties scolaires proposées par les maîtresses, les classes découvertes et permet d'acheter certains équipements pour les classes. Nous espérons encore vous compter nombreux pour cette année 2017, car comme chaque année, vous êtes nombreux à vous mobiliser avec l'APE. Chacun le fait à la mesure de ses moyens, et de ses envies, mais nos enfants savent qu'ils peuvent compter sur nous.

Le président de l'APE

Vie scolaire et périscolaire

Ecole élémentaire

Installation de tableaux et vidéo-projecteurs à l'école

Durant les vacances d'été des tableaux interactifs (de fabrication française) et des vidéo-projecteurs ont été installés dans les quatre classes de l'école élémentaire.



Il s'agissait de répondre à une demande des enseignants et notamment de la directrice M^{me} Pailloux. Ces installations marquent leur volonté de proposer aux enfants de la commune un enseignement dynamique et moderne.

Elles ont été réalisées grâce à différents financements :

Sur un coût total de 19 531 euros, installations électriques comprises : nous avons obtenu une subvention du conseil départemental au titre du fond départemental pour le développement des territoires à hauteur de 7 500 euros ;

- L'Association des Parents d'Elèves a participé à hauteur de 4 000 euros ;
- Une soultte restait donc à la charge de la Commune à hauteur de 8 031 euros.



Les différents financeurs ont été remerciés à l'occasion d'une petite réception qui s'est déroulée dans les locaux de l'école le 6 octobre.

M. le Maire et M^{me} Coudurier adjointe chargée des questions scolaires, ont remercié :

- Les différents financeurs pour leur participation ;
- M^{me} PAILLOUX qui a su convaincre les élus et ses collègues de l'utilité de ces nouvelles technologies ;
- Les autres enseignantes qui ont accepté de « bousculer » leurs habitudes ;
- Enfin la société TILT informatique fournisseur et installateur de cet équipement, pour leur travail et leur disponibilité.

Notre petite école qui compte une centaine d'élèves est aujourd'hui à la « pointe de la technologie », souhaitons que nos enfants sachent profiter de cette aubaine et utiliser au mieux ce matériel.



L'Age d'Or

L'Association l'Age d'Or a démarré sa sixième saison le 30 août 2016 par l'Assemblée Générale. Une minute de silence a été observée en mémoire d'Huguette RUBIN et de Camille SAUTHIER, membres de l'Association disparus lors de la saison écoulée.

Les rapports d'activité et le bilan financier ont été présentés. L'Association compte 86 adhérents. Les finances sont saines et équilibrées. Le Bureau a été reconduit à l'unanimité. Le verre de l'amitié a été offert à la clôture de la séance.

60 adhérents ont effectué la première sortie de la saison le 27 septembre 2016. Le matin visite libre d'Evian, promenade au bord du lac, visite du marché, des magasins et certains ont tenté leur chance au Casino. Repas à midi au restaurant le Pré de la Cure à Yvoire avec les traditionnels filets de perche entre autres. L'après-midi fut consacré à la visite du village médiéval, du port pour les uns, la belote pour les autres.

Le 25 octobre 2016 de 10 à 16 heures, une journée intergénérationnelle avec 10 jeunes du Point Accueil Jeunesse et 10 adultes de l'Age d'Or a été organisée. Le matin, interview entre les enfants et les adultes concernant le passé à Arenthon, avec des questions sur l'école d'autrefois, les jeux à l'école, les moyens de transport, la vie familiale. Ces interviews seront incluses dans l'exposition « Arenthon d'hier et d'aujourd'hui » (organisée à la bibliothèque du 11 novembre au 17 décembre 2016). Le midi, pique-nique apporté par chacun et l'après-midi, initiation à la belote et d'autres jeux de société avec les membres de l'Age d'Or. La journée s'est terminée avec un goûter crêpes et gâteaux. Ce fut une journée très conviviale et constructive ayant permis un véritable échange entre adultes et enfants.

Le 27 novembre 2016, un repas Paella sera organisé à la Maison des Associations.

Enfin, l'association L'Age d'Or offrira à tous ses adhérents le goûter de Noël le 20 décembre 2016 et le tirage des rois le 10 janvier 2017.



AJA

« L'association des jeunes d'Arenthon » (AJA) constituée d'une équipe de jeunes motivés intervient dans le village, en apportant notre touche de fraîcheur. Notre association participe également dès que possible à d'autres événements. Active depuis de nombreuses années, l'AJA recrute encore et toujours de nouvelles jeunes recrues motivées.

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'association organise

le Rock&Volley, le 8 juillet 2017. Un événement mêlant musique et sport, et qui va innover lors de cette nouvelle édition.

Nous vous attendons nombreux pour nous soutenir car nous sommes encore présents à ce jour grâce à vous.

*Les Jeunes d'Arenthon
Justin Boëx Président des Jeunes d'Arenthon*

Vie associative

La R'Biolle

FOIRE DE LA R'BIOLLE 2016

Le soleil fut le partenaire n° 1 de cette 18^{ème} édition de La R'Biolle ! Cette année Scientrier était le cadre de cette belle journée de foire, réunissant public agricole et citadin, toutes générations confondues. Le samedi soir, pour sceller ce grand rendez-vous, les élus des communes environnantes, les sponsors ainsi que les premiers spectateurs étaient invités à partager le verre de bienvenue, autour de la mise en broche du bœuf, toujours aussi spectaculaire. Tout était à l'unisson pour l'ouverture de la Foire 2016 : les visiteurs ont rapidement investi la place du village, et la soirée festive s'est ensuite poursuivie avec un concert pop/rock offert par le groupe local "Docteur Sadd", auteur/compositeur St-Pierrois, mais de souche et désormais installé à Arenthon ! Thomas est un jeune prodige de 25 ans, qui ne joue pas moins de 32 instruments différents, et vient de sortir son 5^{ème} album.

Puis dans un tout autre registre, et suite au succès remporté l'an dernier, c'est le DJ "Masters Animation" qui a entraîné le public pour une guinche intergénérationnelle une bonne partie de la nuit... pendant que certains foulait le plancher de bal, d'autres dégustaient les traditionnels poulets "made in R'Biolle", ou encore les saucisses/frites, ou trinquaient tout simplement le verre de l'amitié, en profitant de la douceur de cette nuit printanière, propice au caractère champêtre de La R'Biolle.



La nuit fut courte pour la plupart des bénévoles qui, le dimanche matin, étaient déjà à pied d'œuvre dès les premières lueurs du jour pour l'installation de la brocante, du champ de foire et pour l'accueil du bétail, des vieux tracteurs, l'alambic, les commerçants, artisans, buvettes, stands de beignets, crêpes, merguez/frites, sandwiches, repas sous le

chapiteau etc... chaque R'Biollon apporte sa contribution pour assurer au mieux une intendance au diapason...



Il convient de souligner qu'à une époque où les foires agricoles sont de plus en plus boudées par nos éleveurs, quelquefois pour des raisons sanitaires, mais aussi par manque de disponibilité, le comité de La R'Biolle tient à les fidéliser, et met un accent tout particulier sur l'accueil réservé aux maquignons et marchands de bestiaux. Grâce à nos nombreux sponsors, chacun d'entre eux est récompensé en recevant une belle cloche, ou un produit artisanal. Ce sont chaque année une centaine de têtes de gros bétail (bovins, chevaux, ânes), et une cinquantaine de moutons, cochons, volailles, qui sont présentés sur le champ de foire, et façonnent l'image de l'agriculture de nos campagnes.

Du côté restauration, après 14/15 heures de cuisson, le bœuf à la broche a été partagé et dégusté sous le chapiteau au décor printanier, par quelques 850 convives, dans une ambiance chaude et rythmée, assurée par le talent et la bonne humeur communicative de l'orchestre "Temps Danse".





Du côté "champ de foire", c'est le duo d'accordéonistes morzinois "Christian Baud et Charles Boisier" qui, depuis le casse-croûte des maquignons le matin, a maintenu l'ambiance musette toute la journée, en fredonnant un répertoire de chants "bien de chez nous", qui s'inscrivaient parfaitement dans l'esprit de La R'Biolle.

La mention spéciale reviendra cette année au rodéo, qui a conquis un très nombreux public : présenté par les chevaux et les cow-boys de "Marades'Ranch", ce fut un magnifique spectacle haut en couleur, plein d'action, qui a tenu toutes ses promesses ; pour rester dans l'ambiance "western", les cavaliers ont ensuite laissé place aux danseurs et danseuses du groupe "country" de Scientrier, qui, à leur tour, ont présenté une chorégraphie musicale aux rythmes texans entraînants, riches et variés.

Bref, il y en avait pour tous les goûts... encore une édition mémorable que cette R'Biolle 2016, et un défi de taille pour les quelques 140 R'biollons, toujours fiers et heureux d'offrir ces grands moments de convivialité et de partage, et qui ont déjà mis le cap sur la prochaine édition, les 13 et 14 mai 2017 !

Bienvenue à tout nouveau bénévole et à tous les visiteurs !



UNE PARTIE DE PÉTANQUE...

ÇA FAIT PLAISIR !

Après l'effort, le réconfort... Le traditionnel concours de pétanque de La R'Biolle s'est déroulé début juillet, et ce sont 25 doublettes qui se sont disputées le challenge 2016, sur le terrain stabilisé de Scientrier.

C'est un temps clément qui a largement contribué à la bonne organisation de cette soirée, qui, chaque année, réunit les R'Biollons : il y a les adeptes de pétanque, mais aussi ceux et celles qui répondent présents simplement pour se retrouver, après deux jours de foire intenses, de se remémorer les dernières anecdotes qui ont marqué la R'Biolle 2016, ou de refaire un point « à chaud » sur les choses à revoir.

Tout était prévu pour passer une soirée sympathique et détendue : pour la mi-temps, tout le monde s'est retrouvé autour d'un bon repas pensé et concocté par Patrick, Zam, les 2 René, Emilie etc... même les crêpes étaient prévues pour le dessert !

La soirée s'est prolongée jusqu'à une heure avancée de la nuit, et ce sont Quentin et Marcel qui ont emporté la coupe, à remettre en jeu en 2017.

VOYAGE DE LA R'BIOLLE 2016

Le voyage annuel avait pour destination la « Fête des Foins » à Montfavet (près d'Avignon). Il s'est déroulé sur 2 jours, le dernier week-end d'août.

...2 longues journées sans répit !

Ce voyage répondait aussi à une invitation des associations de Montfavet, pour marquer le 30^{ème} anniversaire de leur belle fête, qui perpétue la tradition de la culture des foins. Suite à la participation de certains d'entre eux à la R'Biolle 2012 : les gardians, les chevaux et vaches camarguaises pour l'abrivado, et le groupe « Les Pistons de l'arba » pour leur musique rythmée provençale, le comité avait choisi cette destination pour un prochain voyage annuel, une année de beau cru !.. et ce fut le cas pour l'édition 2016.

Une cinquantaine de R'Biollons ont répondu présent pour ce voyage, et étaient accompagnés pour l'occasion par les « Carlines des Portes du Soleil » et l'orchestre « Jeannot Christina »... avec tout ce beau monde, l'ambiance était garantie ! Ces 2 groupes avaient déjà participé à cette fête il y a quelques années, et sont très appréciés par les Montfavetains : les tintements des potets, les costumes savoyards, garants du maintien des traditions campagnardes ; l'accordéon d'Olivier, la voix de Jeannot le Yodleur

Vie associative

Savoyard, en osmose avec l'enthousiasme des R'Biollons : que de points communs avec la convivialité et le dynamisme des bénévoles de « la Fête des foins et des Associations ! »

Le périple a commencé à 4 h le samedi matin, pour se diriger en car vers Ayguières, où nous attendaient les gardians de la manade Agu pour une démonstration de « marquage » de taureaux, suivie d'un apéritif offert par la maison et d'un excellent repas typique « gardiane de taureau », pris sous la tonnelle.

En fin d'après-midi, après avoir pris possession des chambres à Montfavet, nous avons rejoint le Parc de la Cantonne où arrivait le défilé provençal après la traversée des quartiers environnants : un défilé de charrettes tirées par de superbes chevaux ou vieux tracteurs, un corso traditionnel très fleuri, avec de magnifiques costumes d'époque, le tout au rythme des penas aux sons cuivrés ; un cortège très applaudi par une foule de spectateurs venus de toutes régions. Puis l'heure du repas champêtre sonna : les centaines de tables déjà installées sur la pelouse du Parc de la Cantonne ne suffisaient pas, et il a fallu en ajouter bon nombre pour que chacun des 2 000 convives trouve sa place !... un repas partagé en toute convivialité et en toute simplicité, en plein air, à la belle étoile, au son d'un concert présenté par le grand orchestre « Le Condor ».

Après une nuit courte mais réparatrice, nous avons retrouvé le Parc pour le petit-déjeuner républicain partagé par quelques centaines de visiteurs, suivi de la finale du concours de « lancer de botte de foin », un événement annuel que nombre de Montfavetains

ne rateraient pour rien au monde ! 21 participants s'étaient inscrits, des régionaux mais aussi une douzaine de R'Biollons ont bien voulu participer : encouragés par les « ho là » et les senailles savoyardes ; qui ont redoublé d'intensité lorsque Marcel a été déclaré vainqueur 2016, en lançant la botte à une hauteur de 3,85 m !

La journée commençait en beauté ; suivait ensuite l'incontournable « abrivado », qui a comblé les amateurs de sensations fortes. ; puis un moment inoubliable : le vin d'honneur avec le pastis frais servi à l'arrosoir, animé par Jeannot et Olivier, et la pena locale... sympathique mise en bouche avant la dégustation d'une spécialité locale : un délicieux aïoli.

L'après-midi s'est poursuivi avec une course camarguaise dans les arènes, puis, la journée a été couronnée à ton terme par un superbe spectacle alliant tradition équestre et beauté...

Vers 18 h, il a fallu regagner le car pour reprendre la route d'Arenthon... déjà !!!... mais la journée était encore loin d'être terminée, chacun repartant imprégné de soleil, de l'odeur du foin et de lavande... qu'incarne l'accent chantant des Montfavetains... pas question de dormir dans le car : place à la chanson, la musique, les histoires drôles, les anecdotes... histoire de prolonger ces 2 journées inoubliables le plus longtemps possible... Malgré l'investissement de chacun, après quelques mises au point pour la bonne l'organisation de la foire, cette escapade provençale, à travers l'échange, les rencontres, la solidarité, n'a fait que consolider le tissu associatif qui lie les R'Biollons !



Comité des fêtes

Cette année encore, les animations du Comité des Fêtes se sont déroulées dans la joie et la bonne humeur.

PETANQUE : Les fidèles joueurs ont répondu présents au concours du 10 juillet (74 doublettes) et c'est dans une ambiance disco qu'ils ont poursuivi la soirée. La météo ne nous a pas permis de maintenir le concours prévu en août, mais ce n'est que partie remise puisque nous vous attendons les 1^{er} juillet 2017 (pétanque + soirée) et le 19 août (pétanque).

SOIREEES BELOTE : Elles ont repris, toujours, elles aussi, dans une ambiance chaleureuse. Cinq soirées restent à jouer pour la saison 2016/2017 : 6 et 20 janvier - 3 et 24 février - 17 mars (+ repas). Venez découvrir le jeu « à la mêlée », nous serons ravis de vous accueillir.

RECRE DES AINES : Elle est fixée au dimanche 22 janvier 2017. Toutes les personnes de plus de 65 ans et leurs conjoint(e)s sont invités. Cet après-midi festif et musical se poursuivra par une soupe à l'oignon.

Si vous n'avez pas reçu d'invitation au 15 janvier, faites-vous connaître et inscrivez-vous auprès du comité des fêtes ou auprès de la mairie.

Notre Assemblée Générale est prévue le 27 janvier à 19 heures. Nous serons très heureux de vous y rencontrer et d'échanger avec vous autour de nos activités, et plus heureux encore de vous voir intégrer notre équipe !

L'ensemble du Comité des Fêtes vous présente tous ses vœux de santé, bonheur et réussite pour l'année 2017.

BONNE ANNEE



Un drôle d'oiseau : Le Pic-Vert

Bonjour, je me présente Picus viridis (mon nom scientifique), Green Woodpecker (en anglais). Vous ne voyez pas qui je suis ?

Pourtant vous me connaissez... En entendant mon chant semblable à un ricanement, vous m'appellez l'oiseau de la pluie... Oui, je suis le Pic-Vert ou Pivert.

J'habite les haies de feuillus, les vieux arbres fruitiers de vos vergers. Avec mes ongles solides, je grimpe facilement aux arbres en me stabilisant avec ma queue. Alors merci de conserver vos vieux arbres !

Je passe aussi une grande partie de mon temps au sol. Regardez bien dans vos champs ou jardins, je me promène en sautillant, cherchant des fourmis. Avec ma langue longue, fine et collante, j'attrape les insectes et même les larves. J'ai souvent le bec un peu terreux...

Vous ne pouvez pas me rater, habillé de vert, je porte un béret rouge (non, non, je ne suis pourtant pas des paras!). Je porte un masque noir et des moustaches (entièrement noire chez les femelles, avec une tache rouge entourée de noir chez les mâles).

Après la saison des amours qui commence en janvier, je me mets en recherche d'un arbre dans lequel je creuserai une cavité d'au moins 20 cm pendant plus de deux semaines. Dès le mois d'avril, avec ma belle, nous couvrirons 5 à 7 œufs pendant 2 bonnes semaines, puis les petits seront nourris pendant presque un mois avant de prendre leur envol.

POURQUOI LES PICS-VERTS N'ONT PAS MAL A LA TETE ?

Même si je tambourine moins que mon cousin le pic épeiche, avec mon bec, je peux frapper vigoureusement le bois que ce soit pour me nourrir, pour communiquer et surtout pour creuser un trou pour nicher. De quoi avoir mal au crâne et pourtant... tout va bien !

En fait, j'enroule ma longue langue dans ma boîte crânienne et la nature m'a doté d'un bec assez long, avec de l'os spongieux à la base, qui absorbe les chocs.

LE SAVIEZ-VOUS ? !

Le nid creusé à l'aide de son puissant bec s'appelle une LOGE .

A ne pas manquer :

Lynx, Chat forestier, les connaissez-vous ?

Venez à LA CONFERENCE sur LE LYNX et LE CHAT FORESTIER par Christophe GILLES de la FRAPNA, le vendredi 9 décembre à ARENTHON à 20h, à la maison des Associations. Entrée libre.

Issue de la fusion entre Arenthon Environnement en Pays Rochois et Pays Rochois au Naturel, notre association a pour objectif de connaître et faire connaître la nature pour mieux la protéger.

Contact : natenv74@gmail.com

Site internet : <http://natenv74.jimdo.com/>





Le frelon asiatique, **VESPA VELUTINA**

Depuis son introduction en France en 2004, la population de frelons asiatiques poursuit progressivement son installation dans le pays. Ce phénomène est source de difficultés, en particulier au niveau de l'apiculture.

En effet, il représente une menace pour différents insectes, dont il est le prédateur et notamment pour l'abeille domestique. Les ruchers sont pour lui une très bonne ressource alimentaire, surtout en fin d'été et durant l'automne, lorsque la colonie de frelon est en plein développement. Il a ainsi une action :

- directe sur les colonies : du fait de la prédation et du stress qu'il occasionne en étant présent devant la ruche),
- et indirecte : du fait de la diminution de la fréquence des sorties voire de l'arrêt de butinage qui engendrent un affaiblissement des colonies pouvant aller jusqu'à de la mortalité. Les conséquences économiques sur l'apiculture sont donc importantes.

La prédation exercée par le Frelon asiatique concerne non seulement l'abeille domestique mais plus largement tous les insectes, ce qui met potentiellement en danger un certain nombre d'espèces dites sensibles et porte atteinte à la biodiversité de son environnement.

Dans la région Rhône-Alpes, pour la saison 2015, 76 nids ont été découverts (49 en Ardèche, 24 dans la Drôme, 2 en Isère et 1 dans la Loire). Des individus ont également été observés dans l'Ain et le Rhône, sans que les nids aient été retrouvés. Le climat rhônalpin est peu favorable à l'implantation du ravageur et sa progression sur la région est relativement lente.

La lutte contre le frelon asiatique étant d'autant plus efficace qu'elle est précoce dans sa phase d'installation, un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS¹ et FREDON²) a donc été mis en place et décliné au niveau départemental. Ainsi, au sein de chaque département, un réseau de référents est réparti sur le territoire. Leur rôle est :

- De confirmer la présence du frelon asiatique suite aux signalements de cas,

- De rechercher les nids en organisant des prospections locales à l'aide de bénévoles,
- D'informer les animateurs départementaux, le maire et les apiculteurs,
- D'accompagner le maire ou le propriétaire du terrain pour la destruction, vérifiant par la même occasion sa conformité.

A ce jour, aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte passe essentiellement par la destruction des nids, au cours de l'été et de l'automne, avant la sortie des fondatrices (qui a lieu à la fin de l'automne). Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations. A ce titre, il est important de souligner que la majorité des nids est sans danger pour l'homme, sauf cas particuliers de nids construits trop bas ou occasionnant une gêne notable et nécessitant une sécurisation du site et une destruction immédiates.

En 2016, une campagne de communication est mise en place, et pour la deuxième année consécutive, afin de sensibiliser le grand public sur la menace que représente l'installation du frelon asiatique dans notre région. Elle comprend :

- Une affiche, envoyée à toutes les mairies rhônalpines et indiquant les coordonnées des intervenants à contacter afin de signaler un cas de frelon asiatique³. En cas de doute, il est possible de prendre une photo du nid ou de l'individu suspecté et de l'envoyer par mail, via les coordonnées affichées.
 - Des fiches techniques, disponibles sur le site de la FREDON (www.fredonra.com) et offrant des informations complémentaires sur cet insecte.
- Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels et soyez attentifs !

Dr Prémila CONSTANTIN
Vétérinaire pour la section apicole
GDS Rhône-Alpes

(1) FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

(2) FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

(3) Ce réseau de surveillance est dédié exclusivement au frelon asiatique, espèce exotique invasive. Pour la gestion de nids de guêpes ou de frelons communs, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

Vie associative

La Chasse

La chasse à Arenthon est organisée sous forme d'association loi 1901. Cette association porte le nom d'ACCA, signifiant Association Communale de Chasse Agréée, sous la direction de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie et du Préfet qui a donné son agrément aux statuts de l'association, à son Règlement intérieur et à son Règlement de chasse.

Chaque année, lors de l'Assemblée générale de l'ACCA, le Règlement de chasse et le Règlement intérieur peuvent être modifiés ; ils sont soumis à approbation par le Préfet au travers de l'Administration de tutelle de la DDT, Direction Départementale des Territoires.

Le principe d'une ACCA repose sur les bases de la Loi Verdeille de 1964, dont le principe est la remise des droits de chasse à l'association par tous les propriétaires de la commune, en échange l'ACCA a la responsabilité de la gestion de la faune sauvage, doit assurer l'équilibre Agro Sylvo Cynégénétique et aussi indemniser les agriculteurs et sylviculteurs des dégâts occasionnés par la faune sauvage dont elle a la charge (sanglier, cerf, chevreuil).

La chasse évolue actuellement, au sens du partage du territoire avec les autres usagers, avec les jours de chasse, à partir du deuxième dimanche de septembre jusqu'au deuxième dimanche de janvier.

Cette année a été mis en place une communication, au travers de panneaux d'information disposés à l'entrée de chaque chemin pouvant être utilisé par les différents utilisateurs de la nature.

Notre slogan est désormais « Partageons la nature en toute sécurité ». En effet, sur les panneaux figurent les jours de chasse de la semaine pour la Commune

ENSEMBLE, PARTAGEONS LA NATURE
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DDT-2016-1032
du 18 juillet 2016

Période d'ouverture générale de la chasse :
du 2^{ème} dimanche de septembre au 3^{ème} dimanche de janvier

Jours de chasse sur la commune

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	✓	✓	Ferme Sauf jours Fériés	✓	Ferme Sauf jours Fériés	✓	✓
Après midi	✓	✓	Ferme Sauf jours Fériés	✓	Ferme Sauf jours Fériés	✓	✓

La chasse est également pratiquée les jours fériés et en temps de neige.
Certaines actions de chasse peuvent se dérouler à titre dérogatoire hors de la période d'ouverture générale.

Flashez ce code et retrouvez toutes les informations qui concernent les périodes et lieux de chasse.



d'Arenthon. Lors de battues organisées, des panneaux « Chasse en cours » sont apposés sur les lieux où se déroule la chasse. La chasse individuelle ne donne pas lieu à la pose de panneaux.

Tous les responsables de battue ont reçu une formation obligatoire de sécurité, soit 2 400 chasseurs pour cette saison, et la saison prochaine tous les chasseurs de Haute-Savoie auront reçu cette formation.

Il est important de noter que les Mercredis et Vendredis la chasse est totalement fermée. De même, sur tout le secteur entre Autoroute et Arve, la chasse se termine à 11 h 30, le restant de la journée étant disponible pour les autres usagers de la nature.

Il s'agit de mesures Préfectorales, reprises par la Fédération dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégénétique lui-même approuvé lors de l'Assemblée générale de la Fédération et donc applicable par toutes les ACCA et chasses privées.

Les tenues orange fluo sont désormais obligatoires pour les chasses en battue afin de bien identifier la présence de chacun visuellement ; nous ne pouvons que conseiller à tout utilisateur de la nature de se munir d'un gilet fluo jaune ou orange, pour être parfaitement identifié, surtout dans les bois (ramassage des champignons, randonneurs, etc.)

L'important c'est que nous ayons connaissance de votre présence dans la chasse, n'hésitez pas à vous signaler.

« La vue c'est la vie », ce slogan s'applique parfaitement à la sécurité à la chasse.

La chasse c'est aussi convivialité, plaisir, passion, meilleure connaissance de la faune, de la flore et surtout respect de la nature que nous côtoyons tous les jours.

A ceux qui souhaitent nous rejoindre, vous serez tous les bienvenus. Des conditions particulières sont offertes aux jeunes permis.

L'équipe dirigeante de l'ACCA



Vers une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la nature et les chasseurs ...

La réglementation de la pratique de la chasse dans le département évolue afin de favoriser une meilleure cohabitation entre les différents usagers des espaces naturels (promeneurs, chasseurs, vététistes...). La Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) avec Monsieur le Préfet et ses services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), en concertation avec les responsables locaux de chasse et les autres acteurs concernés, ont renforcé les dispositions réglementaires et élaboré de nouveaux outils garantissant l'exercice de la chasse, préservant la maîtrise des dégâts, la prévention des collisions routières et permettant au public de profiter des espaces naturels péri-urbains, en sécurité.

Une formation renforcée

Plus de 3000 chasseurs, chargés d'encadrer des chasses collectives, ont suivi une formation obligatoire spécifique sur la sécurité et le partage de la nature. En 2017, tous les chasseurs de Haute-Savoie suivront également cette formation.

Des règles de sécurité spécifiques et strictes

Désormais, les chasseurs seront mieux identifiés avec le port systématique d'un dispositif de visualisation de couleur vive (gilet, veste, casquette, brassard). Les chasses collectives seront organisées avec la tenue d'un carnet de battue et sous la conduite d'un responsable d'équipe.

Une communication améliorée pour l'accès de tous à l'information

Dès cet automne, trois outils de communication seront mis à disposition des utilisateurs de la nature pour les informer de l'ouverture de la chasse et d'actions de chasse collectives dans chaque commune. Lors des promenades, chacun sera amené à rencontrer deux types de panneau :

- Un **panneau permanent**, affichant les jours de chasse sur le territoire communal, implanté aux différents départs des principaux sentiers de randonnée.
- Un **panneau temporaire** « chasse en cours » indiquant une action de chasse, éphémère en cours de déroulement



« Partage et nature »

Une application smartphone, inédite en France, sera disponible sous Android ou Apple. Elle permettra à chacun d'avoir accès aux jours de chasse par commune et de localiser les zones où l'exercice de la chasse est limité. Cette application gratuite sera téléchargeable sous le nom de « **Partage et nature** » sur Play store ou Apple store (lien disponible sur www.chasseurs74.fr, site internet de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie). Il sera possible de se connecter en flashant le **QR code** présent sur les

Chasser autrement dans les zones péri-urbaines à forte fréquentation

En plus des 74 100 ha de réserve de chasse, des jours de fermeture départementale de la chasse le mercredi et le vendredi, une réglementation spécifique va s'appliquer sur certaines zones sensibles du département avec une interdiction de tir le dimanche à partir de 11h30 et également la création de réserves supplémentaires.

La nature, les bois, les champs sont des espaces où se développe une faune sauvage riche et quelque fois fragile. La chasse permet de sauvegarder ces milieux tout en gérant et régulant certaines espèces. Ouverte en moyenne une cinquantaine de jours par an, la chasse est nécessaire et veille à s'adapter à son environnement et aux autres utilisateurs.

Ensemble, pour la nature



- Je respecte les sentiers balisés pour le bien-être de la faune sauvage ;
- je porte des vêtements de couleur vive pour signaler ma présence ;
- je ramasse mes déchets ;
- je tiens compte des panneaux « chasse en cours » qui avertissent d'une action de chasse ;
- je m'informe des jours de chasse par commune grâce aux panneaux ou à l'application smartphone « **Partage et Nature** ».



Cet automne, n'hésitez pas à aller à la rencontre des chasseurs

Pour mieux connaître leur pratique et avoir des informations sur le territoire de votre commune. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez également prendre contact avec le président de l'Association Communale de Chasse ou la Fédération Départementale : www.chasseurs74.fr - fdc74@chasseurs74.fr

LE BIOMÉTHANE un projet qui roule !

LE PAYS ROCHOIS EST UN TERRITOIRE SUR LEQUEL LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE EST UNE PRÉOCCUPATION QUOTIDIENNE. NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE, LIÉE À NOS HABITUDES, NOS HABITATIONS OU NOS MOYENS DE TRANSPORTS, EST EN PARTIE À L'ORIGINE D'UNE POLLUTION DE L'AIR ÉLEVÉE DANS LA VALLÉE DE L'ARVE.

Depuis plusieurs années, les élus de la CCPR se mobilisent pour agir concrètement et améliorer la qualité de l'air pour les habitants. L'adoption de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte permet de soutenir et de renforcer des démarches déjà entamées. Aujourd'hui, le Pays Rochois participe concrètement à la mise en place d'un nouveau modèle énergétique, basé à la fois sur le développement des filières d'avenir et sur l'amélioration de la qualité de vie tout en préservant les ressources naturelles.

VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Les élus du Pays Rochois se sont mobilisés autour de la production d'énergie renouvelable sur notre territoire. Cela a donné naissance au projet de production de bio-méthane à usage Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) issu de la digestion des boues collectées en station d'épuration Arvéa (cf. schéma ci-contre).

En 2014, la CCPR a accompagné l'installation du premier démonstrateur d'épuration membranaire de biogaz de France. À la pointe de l'innovation grâce à la mise en place d'un partenariat avec GRDF, Suez Environnement et Prodeva, ce procédé permet

de produire localement une énergie renouvelable dont le bilan carbone est neutre.

Son utilisation finale comme carburant permet de supprimer les émissions de particules fines et réduit de 80% les émissions d'oxyde d'azote (en comparaison avec un véhicule fonctionnant au diesel).

Le 3 juin 2016, les élus du Pays Rochois ont inauguré aux côtés de l'ADEME, de GNVERT (filiale du groupe Engie), de GRDF et des transporteurs partenaires du projet, la première station de distribution de gaz comprimé pour véhicule à Saint-Pierre-en-Faucigny.

Celle-ci peut alimenter en carburant tous types de véhicules (particuliers,

DES RÉSULTATS D'ÉTUDES PLUS QUE SATISFAISANTS

Plusieurs études ont été menées afin de développer le procédé. Les résultats, présentés lors du Conseil communautaire du 20

septembre 2016, montrent un très fort potentiel d'augmentation de la

production de biométhane grâce à l'augmentation

« d'intrants » (les intrants sont les boues et autres déchets favorisant une co-digestion : graisses, épluchures de légumes...).

En développant le procédé avec les partenaires locaux et nationaux (GRDF, ADEME, Projet Equilibre), le biométhane produit par la CCPR permettra de faire rouler quotidiennement 25 bus ou 135 véhicules légers (à raison de 100km/jour).

collectivités et entreprises) fonctionnant au gaz ! Il s'agit là du premier pas vers une autonomie énergétique : d'autres collectivités locales peuvent désormais investir dans ce type de véhicules et avoir l'assurance de pouvoir les faire rouler au quotidien.

Le Pays Rochois poursuit sur cette route en travaillant avec les acteurs économiques locaux qui consolident alors leurs activités à travers le développement du transport propre.

PETIT À PETIT, LE RENOUVELLEMENT DU PARC AUTO DE LA COLLECTIVITÉ

Les élus du Pays Rochois ont décidé de renouveler le parc de véhicules de la collectivité en optant pour le GNV (pour ceux qui le nécessitent). Ainsi, la première Benne à Ordures Ménagères GNV a été mise en service en février 2016 avec les partenaires locaux et nationaux (GRDF, ADEME, Projet Equilibre), le biométhane produit par la

CCPR permettra de faire rouler quotidiennement 25 bus ou 135 véhicules légers (à raison de 100km/jour).

** Regroupement de transporteurs routiers qui investissent dans des véhicules roulant au gaz*

2 nouveaux véhicules de service viendront compléter la flotte. En un an, 4 véhicules ont pu être remplacés pour rouler au gaz naturel.

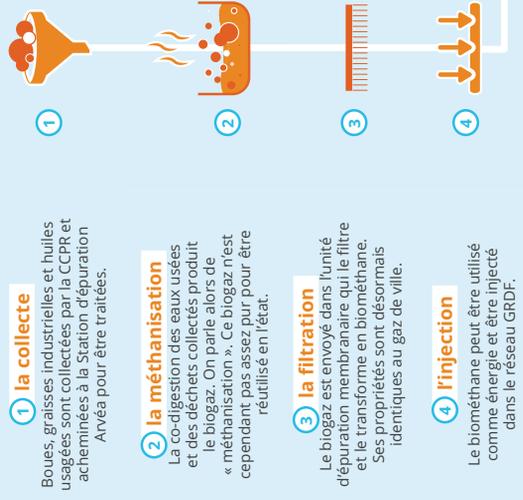
UNE VISIBILITÉ NATIONALE POUR LE PROJET

Le projet suscite un intérêt de plus en plus vif. Le dispositif tel qu'il a été conçu sur le Pays Rochois, est en phase d'être dupliqué sur le plan national. Le marché du GNV a en effet vocation s'accroître rapidement : il pourrait représenter selon les estimations, plus de la moitié du gaz distribué en France d'ici 2050.

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie s'intéresse de très près à cette initiative locale hors du commun. Le projet est aujourd'hui reconnu comme une initiative efficace dans la lutte contre la pollution de l'air.

> www.developpement-durable.gouv.fr (La Vallée de l'Arve se dote de poids lourds au gaz)

COMMENT ET POURQUOI PRODUIRE DU BIO-MÉTHANE ?

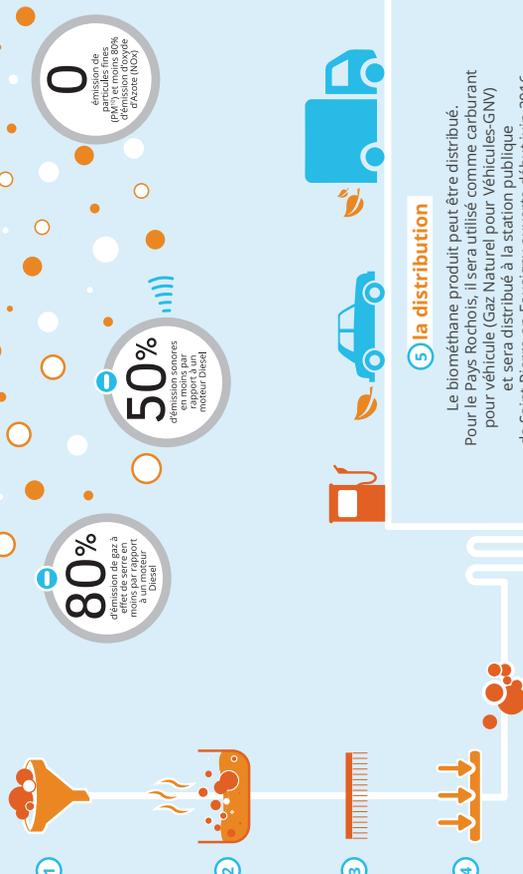


1 la collecte
Boues, graisses industrielles et huiles usagées sont collectées par la CCPR et acheminées à la Station d'épuration Arvéa pour être traitées.

2 la méthanisation
La co-digestion des eaux usées et des déchets collectés produit le biogaz. On parle alors de « méthanisation ». Ce biogaz n'est cependant pas assez pur pour être réutilisé en l'état.

3 la filtration
Le biogaz est envoyé dans l'unité d'épuration membranaire qui le filtre et le transforme en biométhane. Ses propriétés sont désormais identiques au gaz de ville.

4 l'injection
Le biométhane peut être utilisé comme énergie et être injecté dans le réseau GRDF.



80%
émission de gaz à effet de serre en moins par rapport au Diesel

50%
émissions de CO2 en moins par rapport au moteur Diesel

0
particules fines (PM10 et moins 80% de PM2.5) et 0 gaz à effet de serre (CO2)

5 la distribution

Le biométhane produit peut être distribué. Pour le Pays Rochois, il sera utilisé comme carburant pour véhicule (Gaz Naturel pour Véhicules-GNV) et sera distribué à la station publique de Saint-Pierre-en-Faucigny ouverte début juin 2016.



La rénovation énergétique complète simplifiée avec DORéMI

DORéMI c'est quoi ?

DORéMI est le dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles mis en œuvre par InnoVales, à la demande des communautés de communes Arve et Salève et du Pays Rochois.

C'est simple !

Vous bénéficiez d'un accompagnement gratuit tout au long de votre projet de rénovation avec un interlocuteur unique :

- visite de pré-diagnostic et identification des aides financières possibles
- mise en relation avec un groupement d'artisans locaux qualifiés
- étude d'une offre complète de rénovation énergétique (isolation des murs, planchers et toiture, menuiserie, étanchéité à l'air, ventilation, chauffage, eau chaude sanitaire)
- devis optimisés
- aide au montage des dossiers financiers
- coordination des travaux

Quels bénéfices ?

Avec les travaux de rénovation énergétique complète DORéMI, vous pouvez :

- diviser par 5 votre consommation de chauffage
- améliorer votre confort de vie
- augmenter la valeur de votre maison

Qui est concerné ?

- Propriétaires de maisons individuelles
- Maisons peu ou pas isolées

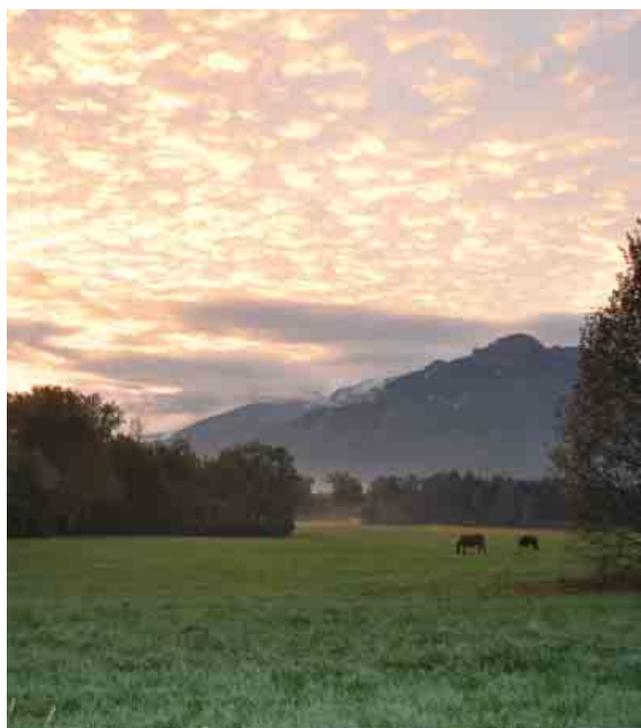
Pour toute information :

Corinne Gatineau

Conseillère rénovation énergétique DORéMI

07 75 23 11 70

doremi@innovales.fr



GEMAPI

L'eau, une ressource à protéger

L'eau est un bien précieux présent quotidiennement dans notre vie.

Ouvrir le robinet est aujourd'hui un geste simple que chacun de nous accomplit sans y prêter attention, mais savez-vous que cet acte banal représente, un enjeu important en termes d'environnement, de confort et de sécurité ?

Car si l'eau est partout dans notre vie... **IL FAUT LA PROTÉGER.**

VOUS AVEZ DIT GEMAPI ?

Jusqu'à présent, la gestion des rivières et des cours d'eau était une problématique gérée par les communes, le département mais également la région ou l'Etat.

Or, face aux inondations de ces dernières années, le législateur a souhaité responsabiliser les élus locaux en créant la GEMAPI qui signifie GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, c'est-à-dire : aménagement de bassins hydrographiques, entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, défense contre les inondations, gestion des digues, protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Pour permettre aux collectivités d'exercer cette responsabilité, la loi a prévu l'institution de la taxe GEMAPI (parfois appelée « Aquataxe ») : destinée à PROTÉGER les biens et les personnes, PRÉVENIR contre les inondations et PRÉSERVER la qualité de l'eau, cette nouvelle contribution entrera en vigueur dès 2017 et sera répartie entre les Taxes Foncières, la Taxe d'Habitation et la Cotisation Foncière des Entreprises.

UNE SOLIDARITÉ AMONT-AVAL INDISPENSABLE POUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARVE !

LE SM3A, UN PARTENAIRE ENGAGÉ POUR LA RIVIÈRE

Acteur institutionnel et interlocuteur privilégié sur le bassin versant de l'Arve, le SM3A - Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents agit, depuis maintenant plus de 20 ans, pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Le périmètre du SM3A recouvre les territoires longeant la rivière Arve ainsi que ceux bordant tous ses affluents. Il intervient sur plus de 100 communes sur les thématiques :

- des inondations,
- de l'amélioration de la qualité et de la ressource en eau,
- des zones humides et de la biodiversité.

Compte tenu de son expertise et de son expérience sur notre territoire, le SM3A s'est vu confier les missions GEMAPI par transfert.

La taxe GEMAPI sera prélevée par les communautés de communes et reversée au SM3A afin de financer les travaux nécessaires à l'entretien des milieux aquatiques et la prévention des inondations.



SM3A - Fonds Air Bois

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chauffage au bois, contrairement aux idées reçues,

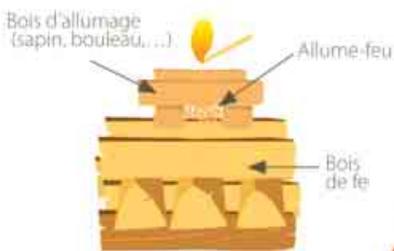
mieux vaut allumer son feu par le haut !

La phase d'allumage du feu est l'étape la plus polluante. A froid, la combustion n'est pas complète et le feu dégage beaucoup de fumées. Pour réduire sensiblement ces émissions, la technique de l'allumage par le haut (top down) permet de brûler les fumées émises. Cette méthode, certes un peu plus longue a également l'avantage d'optimiser l'énergie libérée par votre combustible et, cerise sur le gâteau, émet moins de suie et moins de cendres.

Allumage par le haut, comment procéder ?

Le principe consiste à empiler les bûches en croix en mettant en bas les plus grosses. Au-dessus, on dispose le petit bois d'allumage, en alternant et croisant les morceaux puis on dépose au centre de la pyramide de petit bois un allume-feu... écologique, c'est encore mieux.

Vous pouvez à présent enflammer l'allume-feu et refermer la porte du foyer, tout en laissant grandes ouvertes les entrées d'air de votre appareil !



A vous de tester !

Fonctionne pour tout type de feu (cheminée, poêle, etc).

Et partagez vos témoignages, photos et vidéos sur fonds-air-bois@sm3a.com

L'aide de 1000 € du Fonds Air Bois se poursuit pour vous aider à remplacer votre ancien appareil de chauffage au bois polluant par un appareil performant !

Renseignez-vous sur les conditions à respecter pour être éligible à cette aide à l'accueil de votre mairie ou de votre communauté de communes au SM3A : Tel 04 50 25 24 91 - Mail fonds-air-bois@sm3a.com - www.riviere-arve.org

ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

À L'AIR LIBRE, LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*

UNE PRATIQUE POLLUANTE POUR L'ENVIRONNEMENT ET TOXIQUE POUR VOTRE SANTÉ

+ D'INFORMATIONS DANS VOTRE MAIRIE

* LE SAVIEZ-VOUS ? En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (art. 131-13 du nouveau code pénal)

DÉCHETS VISÉS : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage...

PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES.

DES SOLUTIONS EXISTENT : compostage, broyage et paillage, tonte mulching, apport en déchèterie

Vallée de l'Arve Tous acteurs de la qualité de l'air !

Affiche réalisée par Le FONDS Air Bois, outil du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve

Le FONDS Air Bois, outil du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve est :



Ces compte-rendus sont des extraits des procès-verbaux originaux, ils ne sont que partiels et ne rapportent pas par exemple les discussions menées lors de ces conseils. Les procès-verbaux originaux sont disponibles en Mairie, à la CCPR et sur le site internet de la CCPR http://www.ccpaysrochois.fr/administration-compte_rendu.htm

Réunion du Conseil Communautaire du 3 mai 2016

DELIBERATIONS

Projet de territoire : Délibération n° 2016-041 : Approbation du schéma de mutualisation des Services du Pays Rochois

Monsieur le Président tient à remercier toutes les communes du Pays Rochois qui ont voté à l'unanimité en faveur du Schéma de mutualisation. Il est rappelé qu'un état d'avancement annuel sera établi lors de chaque débat d'orientation budgétaire et que le schéma de mutualisation des services du Pays Rochois pourra faire l'objet d'avenants en fonction de l'évolution des pratiques de mutualisation entre les communes et la CCPR. A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le schéma de mutualisation 2015-2019. Il était possible de consulter le schéma de mutualisation dans sa totalité auprès des services de la CCPR.

Délibérations n° 2016-042 / 2016-043 / 2016-044 / 2016-045 / 2016-046 / 2106-047 / 2016-047 / 2016-048 / 2016-049 / 2016-050 / 2016-051

Un état récapitulatif des dépenses et recettes du budget pour l'année 2015 a été présenté. Le budget Principal est approuvé avec une abstention (M. Georget). Les budgets ordures ménagères, assainissement, PAC, sont approuvés à l'unanimité. Les comptes de gestion 2015, budget principal, budgets annexes sont présentés et approuvés à l'unanimité. L'affectation des résultats 2015, budget principal et budgets annexes sont présentés et approuvés à l'unanimité.

Aire d'accueil des gens du voyage : modification des tarifs et du règlement intérieur

Madame Isabelle Mourer, Conseillère déléguée à l'habitat expose la nécessité de revoir les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage à compter du 1^{er} juin 2016. Dans la mesure où les tarifs sont précisés dans le règlement intérieur de l'aire d'accueil, il est nécessaire de modifier en conséquence ce dernier. Le projet de règlement intérieur a été annexé à la note de synthèse. Ces tarifs proposés s'alignent sur les tarifs pratiqués dans la Vallée de l'Arve.

Aménagement du territoire : Délibérations n° 2016-052 / 2016-053 Cessions de terrains au SM3A sur la Commune de Saint Pierre-en-Faucigny

Le SM3A poursuit depuis plusieurs années une politique foncière volontariste qui a pour objectif de conforter et sécuriser les espaces fonciers de part et d'autre du lit de l'Arve et notamment sur l'espace entre la confluence du Borne et le pont de Bellecombe. Dans ce cadre, le SM3A a demandé à la CCPR de lui céder des terrains dont elle est propriétaire en bord d'Arve, sur la Commune de St Pierre en Faucigny. Ces terrains sont situés en bordure de l'accès au quai de transfert du SIDEFAGE. La CCPR n'ayant plus l'utilité de ces terrains hérités du SIVOM du Pays Rochois, il est proposé de les céder au SM3A au prix de 0,15 € I m². Selon les informations

cadastrales, le tènement foncier cédé représenterait 7 296 m², constitué des parcelles : AH 18 ET AH 3. Au total, le produit de cette cession serait de 1 094,40 €. Le Vice-Président propose que le SM3A prenne à sa charge tous les frais administratifs liés à cette cession. Les terrains cédés permettront de créer une liaison piétonne entre le parking actuel et les zones naturelles du SM3A. A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le principe de la vente des terrains susvisés.

Création d'un Conseil de développement

Suite à la promulgation de la Loi NOTRe en 2015, un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants. La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI. Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'EPCI. La création d'un conseil de développement à l'échelle du Pays Rochois est proposée, composé par des représentants des milieux de l'économie (Chefs d'entreprises à la retraite), de l'environnement (Nature et Environnement en Pays Rochois, Association de Chasse Locale), de l'éducation (ENILV), de la culture (Université Populaire de La Roche sur Foron), du milieu social/associatif (Association ADMR du Pays Rochois, Croix Rouge Française, unité locale La Roche/Reignier, AFPEI du Pays Rochois). La nomination au sein du Conseil de Développement du Pays Rochois se fera par arrêté du Président. A 34 voix pour, 1 voix contre (M. Maure), 1 abstention (M. Georget), Le Conseil communautaire approuve la création d'un conseil de développement à l'échelle du Pays Rochois

INFORMATION

CLECT : Election du Président, Vice-Président, du Rapporteur, et adoption du règlement intérieur.

Monsieur le Président annonce que Monsieur Flammier a été élu Président de la CLECT. Monsieur Ratsimba a été élu Vice-Président et Madame Valérie Bouvier rapporteur.

Réunion du Conseil Communautaire du 7 juin 2016

DELIBERATIONS

Modification des statuts de la CCPR, délibération n° 2016-054

L'article 23 - CREATION ET ADHESION A DES SYNDICATS MIXTES est modifié pour que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes puisse décider à la majorité absolue des suffrages exprimés de créer et/ou d'adhérer à un

Syndicat mixte sans qu'il soit nécessaire de recueillir l'accord des conseils municipaux des Communes membres. Les statuts d'autres communautés de communes, telles que la CCFG, la CC4R ou la 2CAM, ont déjà modifié leurs statuts en la matière. Il est précisé que le champ d'action de cette modification statutaire sera limité aux compétences actuelles et futures de la Communauté de Communes. Par exemple, il ne sera pas possible pour la Communauté de Communes d'adhérer à un syndicat mixte en lien avec l'éclairage public si la Communauté de Communes n'est pas compétente en la matière. A 30 voix pour, 5 voix contre (Ms Georget, Villiers, Mmes Roch, Cotterlaz-Rannard, Greggio), 2 abstentions (Ms Maure, Flammier), le Conseil communautaire approuve la modification statutaire ci-dessus énoncée.

Rapport 2015 sur le prix et la qualité du Service : délibérations n° 2016-055/2016 056

Service assainissement

A 36 voix pour, 1 abstention (M. Georget, en raison de la création d'une suverse du poste de refoulement vers l'Arve), le Conseil communautaire approuve le rapport sur le prix et qualité du Service 2015.

Service déchets

A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le rapport sur le prix et qualité du Service 2015 - Service Déchets, tel que présenté.

Déchets : Délibération n° 2016-057 Tarif de mise à disposition d'un lombri-composteur

Monsieur le Vice-Président expose que suite à la phase test des lombricomposteurs réalisée auprès de 12 foyers témoins, il est proposé d'étendre la mesure de mise à disposition de lombricomposteurs aux foyers le désirant sur le Pays Rochois. Sur le même principe que le compostage individuel, les lombricomposteurs feront l'objet d'un achat groupé

(95 €/unité) par la CCPR puis mis à disposition des usagers (sous convention) moyennant une participation financière (environ 1/3) de 35 €. L'économie générée par foyer effectuant du lombricompostage est estimée à 30 € l'an. Un accompagnement sera effectué par le Sidefage et par la préventionniste déchets de la CCPR. A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le tarif de 35 € pour la mise à disposition d'un lombricomposteur aux usagers (sous convention).

Aménagement du territoire : Délibération n° 2016-058 : Programme local de l'habitat (PLH) : bilan triennal 2013-2015 et modification des objectifs de production de logements locatifs aidés

Dans le cadre du suivi du PLH, l'article L.302.3 du code de la construction et de l'habitation précise que la Communauté de Communes du Pays Rochois doit réaliser un bilan de la réalisation du programme local de l'habitat et de l'hébergement trois ans après son adoption. Cette actualisation permet de disposer d'un état d'avancement de l'ensemble des 15 actions au 31 décembre 2015. Le bilan triennal a été présenté le 26 mai 2016 à la commission aménagement, logement, mobilité, innovation de la C.C.P.R. et aux partenaires présents.

Concernant les évolutions réglementaires, le PLH n'intègre pas le passage du taux de logements sociaux de 20 à 25 %, suite à la promulgation de la loi 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logements sociaux. C'est pourquoi, il est nécessaire que le PLH soit modifié, comme le permet l'article L302-4 du code de la construction et de l'habitation : « à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à son économie générale, pour être mis en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires relatives à la politique du logement entrées en vigueur après son adoption ». Ainsi, les objectifs de production de logements sociaux sont réajustés : à 150 logements locatifs sociaux à réaliser d'ici la fin du PLH, sur la commune de La Roche sur Foron ; à 165 logements locatifs sociaux à réaliser, sur la commune de Saint Pierre en Faucigny.

Le nombre de logements locatifs sociaux à produire sur la CCPR s'élève désormais à 421 logements sur la période du PLH 2013-2018. A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le bilan triennal 2013-2015 du Programme Local de l'Habitat, valide la nécessité de modifier le PLH au regard de l'évolution réglementaire, approuve le projet de modification du PLH.

Réunion du Conseil Communautaire du 19 juillet 2016

DELIBERATIONS

Modifications des statuts de la CCPR : Délibérations n° 2016-060 / 2016-061 / 2016-062 : Création du pôle métropolitain du genevois français de ses statuts et de l'intérêt métropolitain

Le Genevois français, périmètre du Pôle métropolitain, fait partie intégrante d'une métropole transfrontalière, le Grand Genève qui compte près d'un million d'habitants. Ce territoire de 120 communes situées dans l'Ain et la Haute-Savoie est composé de 8 intercommunalités dont deux communautés d'agglomération. Il compte à ce jour près de 400 000 habitants et 115 000 emplois. Avec un taux de croissance de 2.1 % par an



Vie intercommunale

depuis 10 ans, le Genevois français connaît un rythme de croissance démographique parmi les plus importants d'Europe : il accueille plus de 10 000 habitants supplémentaires par an. Il est marqué également par un rythme de création d'emplois soutenu, parmi les plus importants de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

En l'espèce, il est envisagé de constituer un Pôle métropolitain du Genevois français entre : la Communauté d'agglomération d'ANNEMASSE LES VOIRONS, la Communauté de communes du PAYS DE GEX, la Communauté de communes du GENEVOIS, la Communauté de communes FAUCIGNY-GLIERES, la Communauté de communes du PAYS ROCHOIS, la Communauté de communes du PAYS BELLEGARDIEN, la Communauté de communes ARVE ET SALEVE, la future

Communauté d'agglomération du « CHABLAIS » (dénomination non définitive) qui sera issue de la procédure de fusion actuellement menée entre la Communauté de communes du BAS-CHABLAIS et la Communauté de communes des COLLINES DU LEMAN avec intégration de la Commune de THONON-LES-BAINS.

Le pôle métropolitain du Genevois français sera doté de compétences en matière de coopération transfrontalière, mobilité, aménagement et développement du territoire, transition énergétique et développement durable, développement économique et attractivité.

Le Comité syndical sera en l'état et sous réserve de l'actualisation des chiffres de population lors de la création du pôle métropolitain, composé comme suit :

Composition du Conseil métropolitain

Membres	Population municipale II NSEE 2015	%	Nombre de délégués titulaires	%	Nombre de délégués suppléants
Annemasse Agglomération	86 455	22,35 %	9	21,43 %	9
Communauté de Communes du Pays de Gex	85 567	22,12 %	9	21,43 %	9
Communauté de Communes du Genevois	39 787	10,28 %	4	9,52 %	4
Communauté Agglo Chablais (Thonon+CCBC+CCL}	83 478	21,58 %	9	21,43 %	9
Communauté de Communes Faucigny Glières	25 941	6,70 %	3	7,14 %	3
Communauté de Communes du Pays Rochois	26 059	6,74 %	3	7,14 %	3
Communauté de Communes du Pays Bellegardien	21 056	5,44 %	3	7,14 %	3
Communauté de Communes Arve et Salève	18 562	4,80 %	2	4,76 %	2
TOTAL	386 905	100,00 %	42	100 %	42

La contribution actuelle de la CCPR à l'ARC est de 2,47 €/habitant pour le budget principal et de 1 €/habitant au niveau du budget CDDRA. La transformation de l'ARC en Pôle Métropolitain n'a pour l'instant aucune incidence financière. Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité moins une abstention (M. Villiers) de solliciter la création du Pôle métropolitain du Genevois français sous réserve : de la mise en conformité des statuts de la Communauté de communes par une procédure d'extension de ses compétences, de la dissolution de l'ARC Syndicat mixte.

Mise en œuvre du SDCI de la Haute-Savoie : Avis sur la dissolution du SYRE

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été adopté par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2016, en vertu des dispositions de la loi dite NOTRe. Monsieur le Préfet est tenu de mettre en œuvre les propositions du SDCI notamment le projet de dissolution du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Unique de la Ressource en Eau de la région de Saint Pierre en Faucigny, dénommé SYRE. A l'unanimité le Conseil communautaire donne un avis favorable à la dissolution du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Unique de la ressource en eau de la région de Saint Pierre en Faucigny.

Transfert de compétence gestion de milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) à la CCPR

La GEMAPI devient une compétence d'exercice obligatoire pour les communes à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Conseil Communautaire accepte ce transfert de compétence GEMAPI par anticipation. Ainsi les statuts de la CCPR doivent être

modifiés. Cette compétence GEMAPI consiste à la mise en œuvre des actions suivantes : aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, à ces canaux, à ces lacs ou à ces plans d'eau ; défense contre les inondations ; protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Il est précisé que la communauté de communes se substitue aux communes pour la perception de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. C'est dans un second temps que le Conseil communautaire se prononcera sur le transfert ou non de cette compétence au SM3A. A l'unanimité le Conseil communautaire donne un avis favorable à la modification des statuts de la CCPR pour le transfert de la compétence GEMAPI ; donne un avis favorable à la modification de l'article 20 des statuts de la CCPR, afin que cette dernière puisse percevoir la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, par substitution des communes.

Finances : Délibérations n° 2016-063/2016-064 : Marché pour la fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et le Centre de loisirs

Compte tenu d'une part des économies potentielles et d'autre part des orientations du schéma de mutualisation des services, il est apparu opportun de regrouper les besoins de la CCPR et de ses Communes membres. En mars 2016, il a été décidé de passer un groupement de commandes entre la CCPR et les communes d'Amancy, Arenthon, Saint Laurent, Saint Pierre en

Faucigny et Saint Sixt pour la fourniture de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires, du Centre de Loisirs, des Crèches, du Centre multi-accueil et des personnes âgées. Ce marché est passé pour une durée d'un an, du 1er septembre 2016 au 31 Août 2017. A la suite de la consultation, deux entreprises ont remis une offre : Société LEZTROY, Société SHCB. Après l'analyse présentée en Commission d'Appel d'Offres, la commission a retenu la Société LEZTROY. Les prix proposés sont les suivants : Prix du repas restaurant scolaire = 3,90 € TTC ; Prix du repas Centre de Loisirs = 4,06 € TTC ; Prix des goûters = 0,63 € TTC ; Prix des pique-nique = 4,06 € TTC ; soit un coût global prévisionnel de 434 315 € TTC, variable bien entendu en fonction du nombre de repas effectivement fournis. A l'unanimité le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer avec la Société LEZTROY, la réalisation de la prestation de fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et le Centre de Loisirs de la CCPR

Approbation du rapport de la CLECT relatif au calcul des charges associées au transfert de la compétence de l'accueil de loisirs périscolaires des écoles pré-élémentaires du Pays Rochois et au calcul des attributions de compensation définitives 2016

La CCPR versera aux communes membres une attribution de compensation (AC) visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la FPU. Le transfert à la CCPR de la compétence de l'accueil de loisirs périscolaire des écoles pré-élémentaires du Pays Rochois à compter du 1er septembre 2016 concerne deux activités spécifiques : l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP) ; l'organisation d'un service d'accueil périscolaire pour les élèves de pré-élémentaire le matin et le soir et le mercredi midi. Dans la mesure où les activités d'accueil de loisirs périscolaire sont organisées de manière différente sur le territoire, la CLECT a décidé que l'évaluation des coûts associés à l'exercice de la compétence périscolaire devait donc prendre en compte deux composantes, soit pour les TAP : le calcul se fonde sur le coût constaté pour le service commun TAP ; pour l'accueil périscolaire : le calcul se fonde sur l'analyse des comptes administratifs 2015 des 4 communes mettant en œuvre des garderies périscolaires à l'exception des goûters qui ont été réintégrés et des subventions CAF retirées tant pour des raisons juridiques que pour permettre l'absorption par la CCPR des coûts de formation et des charges des services supports non comptabilisés dans les charges transférées. La CLECT a évalué à 156 754 € le coût du transfert de la compétence accueil de loisirs périscolaire des



écoles pré-élémentaires du Pays Rochois. Comme les élèves du Pays Rochois bénéficient de ce service, le coût global est partagé entre l'ensemble des communes du territoire. Le mode de répartition s'appuie sur les élèves inscrits en septembre 2014 pour les TAP et sur une moyenne entre 2013 et 2015 des élèves inscrits dans les écoles pré-élémentaires pour l'accueil périscolaire. A l'unanimité Le Conseil communautaire décide d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT.

Ressources humaines : Délibération n° 2016-065 : Mise à jour du tableau des emplois 2016

Le Conseil Communautaire approuve la mise à jour du Tableau des Emplois 2016 tel que présenté.

Enfance – Jeunesse : Délibérations n° 2016-066/2016-067 : Présentation du projet éducatif de la CCPR

Dans le cadre du transfert de compétence périscolaire maternelle, la Communauté de Communes doit élaborer un projet éducatif. Ce projet est nécessaire à la déclaration de l'ensemble de ses accueils périscolaires (AMANCY/CORNIER/LA ROCHE SUR FORON & SAINT PIERRE EN FAUCIGNY) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Le projet éducatif est à la disposition des élus auprès du service enfance de la Communauté de Communes. Les valeurs éducatives de la CCPR se réfèrent aux principes républicains : "La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances." Ces valeurs sont les suivantes : favoriser l'épanouissement et le bien-être de l'enfant, permettre la mise en place d'une éducation à l'écocitoyenneté, favoriser la construction de la personnalité de l'enfant dans un environnement libre et respectueux, développer l'entraide et la solidarité qui passe par la connaissance du monde qui nous entoure et l'apprentissage de la coopération, favoriser la lutte contre toute forme de discrimination, favoriser la parole positive et bienveillante. L'accueil de Loisirs ainsi que le service périscolaire travaillent de concert afin d'encourager l'autonomie et l'initiative chez l'enfant, ainsi que l'expression (orale, écrite, corporelle), pour le sensibiliser à ne pas "subir les choses" mais être acteur de ses choix. Le projet éducatif a été approuvé par la Commission enfance jeunesse et le Bureau des Maires, à l'unanimité.

Convention avec la Ville de La Roche sur Foron pour la participation des enfants des Ecoles maternelles du Pays Rochois au Salon de littérature jeunesse

Certaines écoles maternelles de la CCPR participent au salon de littérature jeunesse de La Roche-sur-Foron, organisé depuis 10 ans par l'Association lire ensemble et par l'Education nationale, auxquelles la Ville de la Roche-sur-Foron s'est jointe en 2013 pour une organisation tripartite. Ce salon est l'occasion pour les élèves de rencontrer des auteurs de littérature jeunesse, d'assister à des spectacles et d'approcher les livres d'une manière simple et ludique. Dès l'édition de 2016, le pilotage du salon de littérature jeunesse revient à la ville de la Roche-sur-Foron qui continue à l'organiser en partenariat avec l'Education nationale et la librairie Histoires sans fin (l'Association lire ensemble étant dissoute). Il est proposé de soutenir le salon par une participation financière de 3 400 € couvrant les frais de participation des 17 classes inscrites à l'édition 2016 (sur la base de 150 € par classe) ainsi qu'une aide de 850 € participant à

Vie intercommunale

l'accueil du second auteur invité à rencontrer les classes de maternelles. Cette participation financière fluctuera chaque année en fonction du nombre de classes participant à ce salon littérature. Le coût de cette participation (hors aide de 850 €) sera pris sur les crédits culturels des écoles maternelles. A l'unanimité le Conseil communautaire approuve la convention avec la ville de la Roche sur Foron pour la participation des enfants des écoles maternelles au salon de littérature jeunesse.

Assainissement : Délibérations n° 2016-068/2016-069 : Constitution d'un groupement de commandes avec le SIVU, le CERF pour le remplacement d'une conduite d'eau potable, et la Commune de Cornier pour la réalisation de travaux d'eaux pluviales dans le secteur de Moussy à CORNIER.

Le secteur de Moussy (route d'Arbusigny, route du Lavoir, route des Ouguettes, chemin de la Commanderie, chemin de la Fruitière et route du Maréchon) est actuellement en assainissement non collectif (56 abonnés). La création d'un réseau public d'assainissement permettant de raccorder l'ensemble des habitations de ce secteur était un objectif à moyen terme du Schéma Directeur d'Assainissement de 2007. La C.C.P.R. a estimé le coût global de l'opération à 762 796,00 € HT : Tranche 1 : OUGUETIE : 396 222,00 € HT ; Tranche 2 : LES MARAIS (route d'Arbusigny) : 228 208,50 € HT ; Tranche 3 : MOUSSY (route du Maréchon, chemin de la Fruitière) : 138 365,50 € HT. La CCPR va bénéficier d'une subvention dans le cadre du Fonds d'aide au soutien à l'investissement public local 2016 sur les tranches 2 et 3. Le projet global de création d'un réseau de collecte des eaux usées dans le secteur de Moussy bénéficie également de subventions du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement. La CCPR a acté le lancement du marché de travaux, en 2016, des tranches 1, 2 et 3 du secteur de Moussy. Le SIVU de CERF a prévu de réaliser en 2016 des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable route du Lavoir, chemin de la Commanderie, route d'Arbusigny, route du Maréchon et chemin de la Fruitière. Par ailleurs, la commune de Cornier envisage de réaliser des travaux d'évacuation des eaux pluviales dans le secteur de Moussy. Aussi, afin de réaliser des économies d'échelle, la CCPR, le SIVU de CERF et la Commune de Cornier souhaitent réaliser simultanément leurs différents travaux. La constitution d'un groupement de commande entre la CCPR (coordonnateur du groupement), gestionnaire du réseau d'eaux usées, le SIVU de CERF, gestionnaire du réseau d'eau potable et la commune de Cornier, gestionnaire du réseau d'eaux pluviales est approuvé à l'unanimité du Conseil Communautaire.

Avenant n° 2 à la convention de déversement d'eaux usées industrielles au réseau d'assainissement des Etablissement FRUITE

Les établissements FRUITE envisagent en 2017 de transférer l'activité de production du site 1, les Afforêts, sur le site 2, la Balme, et d'ainsi regrouper la totalité de leur activité de production sur le site de la Balme.

Les deux sites disposent d'un arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées industrielles dans le réseau public intercommunal associé à une convention de déversement.

Afin de prendre en compte la réorganisation des sites dans les prochaines conventions de déversement, il a été convenu de prolonger les conventions actuelles par avenant jusqu'en décembre 2017 (conventions consultables auprès des services

techniques de la CCPR). Une nouvelle convention sera établie courant 2017. Par ailleurs, pour tenir compte de la baisse d'activité du site des Afforêts (activité de production réduite à environ une semaine par mois), il a été décidé de réduire le programme de mesures d'auto-surveillance sur rejets d'eaux industrielles. Les mesures seront effectuées par un organisme agréé sur des échantillons moyens 24 heures, proportionnels au débit, conservés à basse température (4 °C). A l'unanimité le Conseil communautaire approuve l'avenant n° 2 à la convention de déversement d'eaux usées industrielles au réseau d'assainissement des établissements FRUITE.

Aménagement du territoire : Délibération n° 2016-070 : Révision du plan d'occupation des sols (POS) valant plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Saint Pierre en Faucigny – Avis du SCOT du Pays Rochois

Le SCOT identifie la commune de Saint Pierre en Faucigny comme le pôle secondaire de la CCPR. Il définit un taux de croissance maximum annuel de 1,9 % pour cette commune, soit un besoin en logements de l'ordre du 960 sur une période de 15 ans. En souhaitant accueillir 1 300 habitants supplémentaires d'ici à 2026, le projet de PLU respecte le taux de croissance de 1,9 % préconisé dans le SCOT. La commune conforte son centre-bourg avec le projet de centre-ville, St Pierre 2025, et fait des efforts de densification autour de la gare. Le projet de PLU définit six servitudes de mixité sociale permettant la réalisation de 25 à 30 % de logements locatifs sociaux sur ces périmètres. De nombreux emplacements réservés ont été définis pour la création d'itinéraires vélos (notamment permettant la liaison entre Bonneville, St Pierre en Faucigny et Amancy) et d'un P+R à la gare. L'extension des zones d'activités économiques des Jourdières et des Glières font l'objet de deux OAP. L'activité agricole a été préservée grâce à l'augmentation du nombre d'hectare en zones A ou Ap. Le SCOT prescrit l'implantation des nouveaux commerces uniquement dans les ZACOM définies dans le SCOT, situées à Amancy et La Roche sur Foron, et, pour les commerces de moins de 1 000 m² dans un périmètre au centre-ville de chaque commune, dans le secteur de développement préférentiel de l'urbanisation défini dans le SCOT. Le projet de PLU arrêté de Saint Pierre en Faucigny autorise l'implantation de nouveaux commerces en-dehors de ZACOM et du secteur de développement préférentiel de l'urbanisation. 141 hectares de terrains constructibles ont été classés en zone agricole ou naturelle. Afin de prendre en compte l'espace du bon fonctionnement des cours d'eau, Saint Pierre en Faucigny a déterminé un zonage spécifique. La continuité écologique définie dans la carte de l'armature écologique du SCOT a été pleinement intégrée au projet de PLU avec la mise en place d'un emplacement réservé « espace protégé au titre des continuités écologiques ». Enfin, des secteurs à enjeux pour les nappes phréatiques sont préservés grâce à leur classement en A ou N. Le projet de PLU arrêté a respecté la carte de l'armature paysagère du SCOT en préservant des coupures d'urbanisation et des ouvertures visuelles depuis les axes routiers et notamment depuis la RD1203, en maintenant des espaces ouverts agricoles avec un classement Ap, et en protégeant certaines ripisylves existantes. A l'unanimité le Conseil communautaire émet un avis favorable avec une recommandation sur le commerce au projet de révision du POS valant PLU de la commune de Saint Pierre en Faucigny.

Réunion du Conseil Communautaire du 20 septembre 2016

DELIBERATIONS

Finances : Délibérations n° 2016-073 / 2016-074 / 2016-075 / 2016-076 / 2016-077 / 2016-078 / 2016-079 / 2016-080

La décision modificative du budget principal permet de régulariser certaines inscriptions budgétaires du budget primitif 2016 en recettes et en dépenses, suite à la notification officielle notamment de la DGF, du FPIC et du calcul des AC définitives à reverser aux Communes. Sont également prises en compte des recettes supplémentaires (remboursement des arrêts de maladie). Il est nécessaire de réduire la subvention versée par l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'investissement (FSIL) pour les travaux de rénovation thermique de l'Ecole du Centre (taux de participation ramené à 30 % au lieu de 60 % initialement prévu dans le dossier de demande). A l'unanimité le Conseil communautaire approuve ces modifications

Décision modificative budget assainissement

A l'unanimité Le Conseil Communautaire approuve cette décision modificative (Réhabilitation du poste de relevage de Saint Pierre ; Travaux collecteur d'eaux usées (EU) les Tattes lière et 2^{ème} tranche ; Travaux collecteur EU Moussy lière, 2^{ème} et 3^{ème} tranche).

Admissions en non-valeur budget principal

A l'unanimité le Conseil Communautaire approuve les admissions en non-valeur pour un montant de 2 123,08 € TTC. (frais de repas et du Centre de Loisirs jugés irrécouvrables).

Déchets : avenant n° 1 au marché de prestations - « Enlèvement, transport, traitement, valorisation des déchets ménagers et assimilés de la déchetterie intercommunale du Pays Rochois »

Dans le cadre de la reconduction des marchés à bons de commande, la première révision de prix, notamment pour la partie liée au transport pour les lots 1 et 2, il s'avère que le calcul de la révision est impossible en raison d'une erreur matérielle constatée dans la constitution de la formule de révision. A l'unanimité le Conseil communautaire approuve la correction nécessaire.



Groupement de commandes de fourniture de bureau et de produits d'entretien

Dans le cadre du projet de territoire et du schéma de mutualisation des services, les Communes de Cornier, La Roche sur Foron et Saint Sixt ont fait part de leur souhait d'intégrer le groupement de commandes pour ce marché relatif à l'achat de fournitures de produits d'entretien. Aussi, il est proposé de signer une convention entre la Communauté de Communes du Pays Rochois et ces Communes. La Commune de La Roche sur Foron est désignée comme coordonnateur chargé de procéder à l'organisation de la procédure d'attribution. A ce titre, la CCPR et les Communes de Cornier et Saint Sixt verseront une contribution financière proportionnelle à leurs dépenses réalisées en 2015, au titre des frais de procédures et de publicité. A l'unanimité le Conseil communautaire approuve la constitution de ce groupement de commandes avec les Communes de Cornier, La Roche sur Foron et Saint.

Convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de fournitures de bureau

Les Communes d'Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, Saint Pierre en Faucigny et Saint Sixt ont fait part de leur souhait d'intégrer le groupement de commandes pour ce marché relatif à l'achat de fournitures de bureau.

La CCPR est désignée comme coordonnateur chargé de procéder à l'organisation de la procédure d'attribution. A ce titre, les Communes d'Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, Saint Pierre en Faucigny et Saint Sixt verseront une contribution financière proportionnelle à leurs dépenses réalisées en 2015, au titre des frais de procédures et de publicité. A l'unanimité le Conseil communautaire approuve la constitution de ce groupement de commandes.

Taxes sur les surfaces commerciales (TASCOM) : Fixation du coefficient multiplicateur

La CCPR a instauré par délibération n° 2015-097 du 3 novembre 2015 le régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) à compter du 1^{er} janvier 2016, et à ce titre, la CCPR s'est substituée aux communes membres pour percevoir notamment la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) et a donc le pouvoir de fixer un coefficient multiplicateur selon la réglementation. Au regard d'une simulation produite par les services de la Direction départementale des finances publiques, avec un coefficient multiplicateur de 1,05, le produit estimatif serait de 293 949 € par rapport à 277 000 € pour 2016. A 35 voix pour, 2 contre (Mrs Villiers, Rosnoblet) le Conseil communautaire décide, pour la première fois au titre de la taxe perçue à compter de l'année suivante, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur ; fixe le coefficient multiplicateur à 1,05.

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : Fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum

Les redevables de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sont assujettis à une cotisation minimum établie au lieu de leur principal établissement. La CCPR a instauré le régime de FPU à compter du 1^{er} janvier 2016. A l'unanimité le Conseil communautaire décide de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum ; fixe le montant de cette base à 510 € pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 € ; à 1 019 € pour les contribuables dont le montant du chiffre

Vie intercommunale

d'affaires ou des recettes est à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 € ; à 1 800 € pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes est à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 € ; à 2 000 € pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes est égal à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 € ; à 2 000 € pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes est égal à 250 000 € et inférieur à 500 000 € ; à 2 000 € pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.

Aménagement du territoire : Délibérations n° 2016-081 / 2016-082/ 2016-083/ 2016-084 /2016-085 : Convention de mise en place d'un service commun-ADS : Création d'un service commun pour l'instruction des autorisations des droit des sols

Depuis le 1er juillet 2015, conformément à loi ALUR, la DDT a cessé d'instruire les demandes d'autorisations du droit des sols pour le compte des communes appartenant à des Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants. Les communes d'AMANCY, ARENTHON, CORNIER, ETEAUX, SAINT-LAURENT et SAINT-PIERRE-ENFAUCIGNY avaient confié en partie l'instruction du droit des sols à un prestataire extérieur. Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a fait savoir aux communes concernées qu'il n'était pas possible de confier l'instruction à une personne morale de droit privé. Par ailleurs, à partir du 1er janvier 2017, les communes de LA-CHAPELLE-RAMBAUD et SAINT-SIXT ne pourront plus bénéficier de services de la DDT pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

Il est proposé de créer un service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Les communes restent libres de s'inscrire dans le cadre de cette démarche communautaire et de choisir le type d'actes qu'elles souhaitent confier au service commun. La Commune reste le lieu de réception des demandes. La commune transmettra aux demandeurs des demandes de pièces complémentaires et de prolongations des délais, procédera à la signature et enverra les actes aux demandeurs et au contrôle de légalité. Les pétitionnaires ont vocation à être accueillis à la mairie. Ils pourront être reçus en mairie par l'instructeur selon des permanences définies et sur rendez-vous. L'instructeur pourra également recevoir les pétitionnaires à la CCPR sur rendez-vous.

Il est nécessaire de créer deux postes d'instructeur sur la base d'agents de catégorie B ou C, selon le profil de candidats. A 34 voix pour, 3 abstentions (Mmes Roch, Cotterlaz-Rannard ; M. Thabuis) le Conseil communautaire approuve la création d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit de sols ; approuve la création de deux postes d'instructeur en catégorie B ou C, approuve la convention de mise en place d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

Tarifs de remboursement des frais de fonctionnement du service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols - année 2017

Le remboursement des frais de fonctionnement du service commun s'effectuera sur la base des tarifs unitaires selon le type d'actes. Ce coût unitaire sera multiplié par le nombre de dossiers traités par le service commun dans l'année. A 34 voix

pour, 3 abstentions (Mmes Roch, Cotterlaz-Rannard ; M. Thabuis) le Conseil communautaire approuve les tarifs de remboursement des frais de fonctionnement du service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols pour l'année 2017.

Validation du bilan programme local habitat (PLH)

Les objectifs de production de logements locatifs sociaux pour les communes de La Roche sur Foron et Saint Pierre en Faucigny sont modifiés pour la durée totale du PLH (2013-2018). Le nombre de logements locatifs sociaux à produire sur le territoire de la Communauté de Communes s'élève désormais à 421 logements sur la période du PLH 2013-2018. L'état impose un réajustement de 20 à 25 %. Cela concerne deux communes, à savoir La Roche sur Foron et Saint Pierre en Faucigny avec les objectifs qu'ils doivent atteindre sur la durée du PLH. A l'unanimité le Conseil Communautaire approuve définitivement la modification du PLH, action n° 1 : poursuivre le développement du parc locatif social, territorialiser les objectifs de production.

Contrat « Vert et bleu » Arve porte des Alpes : engagement dans le contrat, maîtrise d'ouvrage de certaines actions et demandes de subvention

A 36 voix pour, 1 abstention (M. B. Gaillard) le Conseil communautaire approuve le principe de s'engager dans le contrat « Vert et bleu » « Arve porte des Alpes » ; l'inscription au contrat des fiches action n° 15, préserve et améliore les continuités écologiques du Foron de la Roche et son affluent le Bourre ; se concerte pour pérenniser le fonctionnement de la trame verte Glières Arve et participer à son maintien par la mise en place de mesures, n° 16, montant total de la fiche : 38 250 €, autofinancement restant du maître d'ouvrage : 7 650 € ; autorise le Président à signer une convention avec le SM3A pour acter la participation financière de la CCPR à hauteur de 7 313 € aux études de suivi de la faune dans le corridor Glières Arve (fiche action n° 4) ; autorise le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Conseil Départemental de la Haute Savoie.

Projet agro-environnemental et climatique PAEC.

Suite à l'appel à projet lancé par la reg1on Rhône-Alpes pour l'élaboration de Projets Agro-environnementaux et Climatiques, un dossier de candidature avait été déposé par la CC4R pour le compte d'un groupement comprenant également la CC Arve et Salève, la CC Pays Rochais, la CC Faucigny-Glières et les communes de Menthonnex-en-Bornes et Habère-Lullin.

La candidature de ce territoire, nommée « Arve Porte des Alpes », a été retenue par les financeurs et il convient désormais de lancer l'animation pour permettre aux agriculteurs de notre territoire de conventionner pour l'obtention des aides. A 33 voix pour, 4 contre (Mmes Cotterlaz-Rannard, Roch, Greggio ; M. Thabuis). Le Conseil communautaire approuve le dossier de candidature au PAEC, approuve le projet de convention de partenariat afférente à l'animation de ce dossier, sollicite une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Union Européenne, désigne des représentants titulaires, Monsieur le Président et Madame Viviand et un représentant suppléant, Monsieur Marmoux pour siéger au comité de pilotage.

Intercommunalité ; Délibérations n° 2016-086/2016-087 ; Réforme territoriale ; Compétence tourisme

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit le transfert obligatoire de la compétence « promotion du Tourisme dont la création d'offices de tourisme » des communes aux l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017. Dans le Pays Rochois seulement un office de tourisme existe, l'Office de Tourisme de la Ville de La Roche sur Foron. Par ailleurs la Ville de La Roche sur Foron est une station classée de tourisme depuis décembre 2014. Il est donc possible réglementairement que l'office de tourisme de la Roche sur Foron reste avec une compétence limitée à la Commune, tout en passant sous une gouvernance de la Communauté de Communes du Pays Rochois. Le Bureau des Maires est favorable à maintenir l'Office de tourisme de la Roche sur Foron à l'échelle de la commune. De cette façon la CLECT pourra discuter de la modification de la compensation reversée à La Roche sur Foron à hauteur du financement alloué à l'office de tourisme. Le choix de la CCPR est d'autoriser la ville de La Roche sur Foron à poursuivre la gestion de son Office de Tourisme. Il s'agit également d'une volonté communale de garder cette compétence. A 35 voix pour, 3 contre (M. Dupont, Deschamps, Berger) le Conseil communautaire décide de maintenir l'office de tourisme de la Roche sur Foron à échelle communale.

Approbation des nouveaux statuts du Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe (SBR)

Considérant la substitution de la commune de Contamine-Sur-Arve par la Communauté de Communes de Faucigny Glières pour la compétence « Rivières » ; la modification de la compétence « rivières » afin de tenir compte des réformes sur la GEMAPI ; la prise de compétence eau potable pour 8 communes après la dissolution du SIEPA à compter du 1er janvier 2017, à l'unanimité le Conseil communautaire approuve les modifications statutaires du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe.

Assainissement : Délibérations n° 2016-088/2016-089 : avenant n° 2 au marché relatif à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages d'assainissement et d'épuration de la CCPR

L'entreprise SUEZ est titulaire du marché relatif à l'exploitation et à l'entretien d'ouvrages d'assainissement et d'épuration de la CCPR.

Les économies d'énergie électrique constatées par la mise en place de procédures d'exploitation spécifiques ainsi que l'amélioration continue des technologies présentes dans la STEP depuis sa mise en service, sont finalement supérieures à celles qui pouvaient potentiellement être imaginées lors de la signature du marché. Afin de maîtriser le coût des dépenses, il est proposé, d'un commun accord avec le prestataire, de plafonner le montant financier de l'intéressement aux économies électriques.

Ce dernier ne dépasserait pas le montant de la facture moyenne mensuelle sur 12 mois. A l'unanimité le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au contrat d'exploitation des ouvrages d'assainissement et d'épuration de la CCPR, plafonnant l'intéressement financier sur les économies d'énergie réalisées annuellement.

Optimisation de l'exploitation de la STEP ARVEA, production de biométhane par codigestion et injection au réseau.

Rappel des études déjà réalisées : Depuis 2014, la technique d'épuration membranaire du biogaz est testée grandeur nature

avec succès. La CCPR a chargé le bureau d'études Artelia de comparer les différentes possibilités de valorisation du biométhane : l'injection directe depuis Arvea a été retenue comme la solution la plus pertinente. Artelia a également réalisé une étude de gisement ayant pour but de répertorier les substrats méthanisables présents sur le territoire. Un fort potentiel issu de l'agroalimentaire est disponible localement. GRDF a réalisé une étude de faisabilité puis une étude détaillée pour le raccordement de la station au réseau de gaz. Cette étude conclue que le débit de 50Nm³/h peut être injecté toute l'année sans restriction. Pour le point de raccordement, plusieurs solutions sont envisageables. Nous avons retenu le raccordement depuis Amancy. Le coût de raccordement a été estimé à 500 k€ lors de l'étude détaillée de GRDF. L'entreprise SUEZ a réalisé cette étude. A l'unanimité le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires afin de lancer la phase investissement (maitrise d'œuvre, missions annexes et travaux) du projet d'optimisation de l'exploitation de la STEP ARVEA et de production de biométhane par co digestion avec injection au réseau GRDF ; autorise Monsieur le Président à conventionner avec les entreprises productrices d'un ou plusieurs gisements en vue de prendre en charge et valoriser les matières méthanogènes disponibles ; autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières complémentaires auprès de la Région pour ce projet ; auprès du Conseil Départemental ; auprès de l'ADEME ; autorise Monsieur le Président à conventionner avec le SYANE afin d'établir les modalités financières relatives à la réalisation d'un réseau de distribution publique du gaz naturel sur la commune d'Arenthon, alimentant la STEP de la CCPR.



Comptes rendus

Demande d'urbanisme

Déclarations préalables acceptées

ANTHOINE Michel	611, Route de Maclenay	Couverture terrasse
AUGER Eric	168, Route de Creulet	Modification façades + abri de jardin
BERTHET Denis	175, Route du Salève	Clôture + portail électrique + portillon
BERTRAND Dominique	147, Route de la Papéterie	Abri de jardin
BOEX Christian - SCI Le Metant	592, Route de Berny	Clôture + portail électrique
BOEX Hervé	48 bis, Route des Crêts de Fessy	Exhaussements
BRUN Raphaël	2240, Route de Bonneville	Clôture + portail électrique
BUFFLIER Frédéric	96, Lotissement Le Pré de Berny	Abri voitures
CARDINET Vincent	2152, Route de Bonneville	Suppression et création de fenêtres et sortie cheminée
Commune d'Arenthon	61, Route de Reignier	Mise aux normes d'accessibilité auberge
Commune d'Arenthon	Route de Bonneville	Mise aux normes d'accessibilité cimetière
Commune d'Arenthon	25, Route de Bonneville	Mise aux normes d'accessibilité école
Commune d'Arenthon	Route de Bonneville	Mise aux normes d'accessibilité église
Commune d'Arenthon	Route du Stade	Mise aux normes d'accessibilité espace de jeux - City stade
Commune d'Arenthon	22, Route de Reignier	Mise aux normes d'accessibilité mairie
Commune d'Arenthon	Route du Stade	Mise aux normes d'accessibilité vestiaire de football
Commune d'Arenthon	25, Route de Bonneville	Aménagement combles école pour créer une salle périscolaire
COUMAILLEAU Jérôme	349, Route de Lanovaz	Abri de jardin
DAGUIN Nicolas	7, Lotissement Le Pré de Berny	Enrochement - Mur de soutènement
DECARROUX Roland	277, Route du Salève	Sas d'entrée - Abri voitures
DEPERT Philipp	278, Chemin du Peuplier	Division parcellaire
DONAT-MAGNIN Didier	2654, Route de Bonneville	Réfection toiture
ELABED Hafid	7, lotissement du Cèdre	Clôture + portail + portillon
GAY Florent	1590, Route de Bonneville	Abri de jardin
GUYENOT Philippe	485, Route de Reignier	Clôture
HUSSON Kevin	1007, Route de Lanovaz	Clôture
Indivision ROCH	Route des Chars	Division parcellaire
LAUGT Paul	71, Chemin des Champenois	Clôture + portail
MAIRE Jean-Louis	49, Chemin Dumonal	Vélux
MANZO Nicolas	291, Route de Fessy	Division parcellaire
MARQUES Carlos	283, Route de Reignier	Velux
ORLER Nicolas	297, Route du Salève	Muret de soutènement
PALOS AMODOR Luis	161, Lotissement Les Vergers	Clôture
PERRISSIN-FABERT Monique	Route de Lanovaz	Division parcellaire
PINA DA SILVA Joao	10, ZA de Chevilly	Panneaux photogénérateurs
PUTHOD Didier	60, Route de Fessy	Ravalement façades
SERS Nathalie	158, Route de Berny	Clôture
SMT P SADDIER Maurice	Route de Maclenay	Division parcellaire
SUARD Christine	99, Route des Crêts de Fessy	Isolation de l'habitation
SYANE représentée par TUTOR S.A.	Route de Bonneville	Implantation local technique pour fibre optique
TAPPAZ Serge	255, Route de Reignier	Abri voitures
THIBAUD Olivier	45, Lotissement Le Pré de Berny	Abri voitures - Piscine Local technique de piscine
VELLUZ Alain	161, Route de Berny	Ravalement façades

Permis de construire acceptés

BOEX Philippe	505, Route des Arculinges	Maison individuelle + garage
BRIVET Alain et CHAMPEIX Pascale	123 et 123 bis, Chemin du Peuplier	Deux villas jumelées
CAUL-FUTY Cyril	530, Route de Creulet	Garage
CHAPPE Brice	2521, Route de Bonneville	Extension habitation + modification façades + garage + piscine + portail
CHEVROT Pierre	26, Route de Berny	Maison individuelle
COUTURIER Stéphane	40, Lotissement Les Vergers	Extension maison individuelle
DECARROUX Nathalie et Christian	277 bis et 277 ter, Route du Salève	Deux villas mitoyennes par le garage
FIOCCA Alain	393, Route des Iles	Abri de jardin
GAL Marie	792 bis, Route de Lanovaz	Maison individuelle
GUYENOT Philippe	539, Route des Arculinges	Maison individuelle + garage
LAUGT Paul	71, Chemin des Champenois	Extension habitation
MOUCHET Ianis	25, Chemin de Nabeau	Maison individuelle
New Project France	49, Impasse des Côtes	Ensemble de 5 maisons individuelles avec garages
PEKER Dondu	2256, Route de Bonneville	Maison individuelle
PROXIMMO SARL	Route de Creulet	7 maisons individuelles
ROBLET Remigio et Gwenaëlle	2732 bis, Route de Bonneville	Maison individuelle + garage non accolé
ROCH André	79, Lotissement de Challande	Garage clos
SIGWALT Olivier	437, Route de Berny	Maison individuelle + garage
VASSELIN Jean-Michel	32, Chemin de la Fontaine	Garage accolé à l'habitation

Ces comptes-rendus ne sont que partiels. Les compte-rendus originaux sont disponibles en Mairie ou sur le site internet de la commune <http://www.Arenthon.fr>

Conseil Municipal du 9 mai 2016

DELIBERATIONS

Obligation de déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façades. Délibération n° 2016-31

Les ravalements de façades ne sont plus soumis à autorisation depuis le 1er avril 2014. Une délibération motivée permet de soumettre à autorisation les travaux de ravalement. Monsieur le Maire précise que la Collectivité doit veiller à la sauvegarde de son patrimoine architectural. Les autorisations préalables pour le ravalement des façades permettent de maintenir une bonne intégration paysagère des travaux dans le respect du règlement du PLU. Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de soumettre les travaux de ravalement de façades au régime de la déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

Projet immobilier « Les jardins du château » : PRÊT POUR 6 LOGEMENTS PLUS et 3 LOGEMENTS PLAÏ – GARANTIE ACCORDÉE À L'OPH DE LA HAUTE-SAVOIE Délibération n° 2016-32

La construction de 9 logements (6 PLUS : Prêt locatif à usage

social et 3 PLAÏ : Prêt locatif aidé d'intégration) à Arenthon, Route de Bonneville, dans la résidence « Les jardins du château » amène l'Office Public de l'Habitat (OPH) de la Haute-Savoie à contracter, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un prêt pour lequel il sollicite la garantie de la commune. Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accorde sa garantie à l'OPH de la Haute-Savoie pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de cet emprunt à hauteur de 50 %, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci, autorise le Maire ou son représentant à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

Projet immobilier « Les jardins du château » : Prêt pour 1 logement PLS. Garantie accordée à l'OPH de la Haute-Savoie. Délibération n° 2016-33

La présente délibération annule et remplace la délibération

Comptes rendus

n° 2016-13 en date du 3 mars 2016. La construction d'un logement PLS (Prêt locatif social) à Arenthon, Route de Bonneville, dans la résidence « Les jardins du château » amène l'Office Public de l'Habitat (OPH) de la Haute-Savoie à contracter, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un prêt pour lequel il sollicite la garantie de la commune. Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accorde sa garantie à l'OPH de la Haute-Savoie pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de cet emprunt à hauteur de 50 %, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci, autorise le Maire ou son représentant à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

Délégation accordée au Maire par le Conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Délibération n° 2016-34.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2016-14 en date du 3 mars 2016.

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République apporte plusieurs modifications à l'article L 2122-22. Le Conseil municipal peut désormais également déléguer au maire : de modifier ou supprimer les régies municipales ; de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions. Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, il est proposé de compléter les délégations données par le Conseil municipal au Maire avec ces deux nouvelles dispositions. Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, abroge la délibération n° 2014-72.

Aménagement d'une nouvelle salle d'accueil périscolaire – Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local. Délibération n° 2016-35.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2016-15B en date du 3 mars 2016.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 159 de la loi de finances pour 2016 a créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter ce nouveau fonds pour les travaux d'aménagement d'une nouvelle salle d'accueil périscolaire, travaux faisant partie des types d'opérations éligibles et devant être engagés à bref délai. Monsieur le Maire présente le plan de financement de ces travaux. Considérant que les travaux d'aménagement d'une nouvelle salle d'accueil périscolaire sont éligibles aux priorités définies pour bénéficier du nouveau fonds de soutien à l'investissement public local (réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants), Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le programme de travaux d'aménagement d'une nouvelle salle d'accueil périscolaire d'un coût estimatif global de 157 136,37 € HT soit 188 563,64 € TTC (travaux, honoraires, missions et frais divers inclus), sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local, valide le plan de financement proposé.

Aménagement d'une nouvelle salle d'accueil périscolaire ; Demande de subvention auprès de la CAF DE LA Haute-Savoie ; Délibération n° 2016-36

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2016-16B en date du 3 mars 2016.

La Caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie peut intervenir financièrement sous forme de subvention pour la création d'équipement ou de service. Le projet d'aménager une nouvelle salle d'accueil périscolaire dans l'école élémentaire Benoît Chamoux est présenté. Cette salle remplacera la salle actuelle devenant trop petite en raison de l'augmentation récente et future de la fréquentation de cette structure d'accueil périscolaire. Pour bénéficier de cette aide financière, un dossier de demande d'aide à l'investissement doit être adressé à la Caisse d'Allocations familiales. Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le programme de travaux d'aménagement d'une nouvelle salle d'accueil périscolaire d'un coût estimatif global de 157 136,37 € HT soit 188 563,64 € TTC (travaux, honoraires, missions et frais divers inclus), sollicite une subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie pour la création d'un équipement périscolaire, valide le plan de financement proposé.

Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux ; demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local ; Délibération n° 2016-37.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2016-17 en date du 3 mars 2016.

L'article 159 de la loi de finances pour 2016 a créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI).

Considérant que les travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux sont éligibles aux priorités définies pour bénéficier du nouveau fonds de soutien à l'investissement public local (mise aux normes des équipements publics), Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le programme de travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux d'un coût estimatif global de 35 788 € HT soit 42 945,60 € TTC (travaux, honoraires et frais divers inclus), sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local, valide le plan de financement proposé.

Approbation des tarifs du service enfance jeunesse et sport pour l'année scolaire 2016 / 2017 ; Délibération n° 2016-38

Les tarifs appliqués par le Service Enfance Jeunesse et Sport de la commune doivent être approuvés. Monsieur le Maire précise qu'une harmonisation des tarifs et des tranches de quotients familiaux a été souhaitée au sein des communes du Pays Rochois.

TARIFS POUR LA CANTINE

Quotient familial	TARIF pour 1 repas
De 0 à 800 €	4,35 €
De 801 € à 1 600 €	5,25 €
De 1 601 € à 2 200 €	6,10 €
De 2 201 € à 3 000 €	6,30 €
Supérieur ou égal à 3 001 €	6,50 €
Protocole PAI (Plan accueil individualisé) pour tout le monde	3,00 €

TARIFS POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET LES T.A.P. DE 15H45 A 16H30

Quotient familial	TARIF : → TAP de 15h45 à 16h30 → Périscolaire pour ½ heure
De 0 à 800 €	1,10 €
De 801 € à 1 600 €	1,20 €
De 1 601 € à 2 200 €	1,40 €
De 2 201 € à 3 000 €	1,45 €
Supérieur ou égal à 3 001 €	1,50 €

Durant le temps d'activités périscolaires (T.A.P.), la tarification s'applique à partir de 16 heures, le quart d'heure de 15 h 45 à 16 heures est gratuit pour les familles.

TARIFS POUR LES ATELIERS DECOUVERTES

Quotient familial	TARIF pour 1h15 (de 15h45 à 17h)
De 0 à 800 €	2,20 €
De 801 € à 1 600 €	2,40 €
De 1 601 € à 2 200 €	2,80 €
De 2 201 € à 3 000 €	2,90 €
Supérieur ou égal à 3 001 €	3,00 €

TARIFS POUR L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Quotient familial	TARIF pour 2 heures 15 (de 15h45 à 18h00)
De 0 à 800 €	5,00 €
De 801 € à 1 600 €	6,20 €
De 1 601 € à 2 200 €	7,30 €
De 2 201 € à 3 000 €	7,50 €
Supérieur ou égal à 3 001 €	8,00 €

TARIFS POUR LES ACTIVITÉS JEUNESSE (POINT ACCUEIL JEUNESSE)

Quotients familiaux	Quotient familial 1	Quotient familial 2	Quotient familial 3	Quotient familial 4	Quotient familial 4
Types d'activité	0 à 800 €	801 à 1 600 €	1 601 à 2 200 €	2 201 € à 3 000 €	≥ 3 001 €
A	1,10 € / h	1,70 € / h	2,30 € / h	2,50 € / h	2,80 € / h
B	1,20 € / h	1,80 € / h	2,40 € / h	2,60 € / h	2,90 € / h
C	1,70 € / h	2,30 € / h	2,80 € / h	3,00 € / h	3,20 € / h

A : L'activité est réalisée sur place sans prestation spécifique

B : L'activité est réalisée sur place avec prestation, ou à l'extérieur de la commune sans prestation spécifique

C : L'activité est réalisée à l'extérieur avec prestation

Les enfants non domiciliés sur la commune d'Arenthon se verront appliqués automatiquement le quotient familial n° 5. Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les nouvelles tranches de quotient familial, approuve les tarifs du Service Enfance Jeunesse et Sport (cantine - accueil périscolaire - ateliers découverte - école municipale des sports - activités jeunesse) applicables à compter du 1^{er} septembre 2016 et pour toute l'année scolaire 2016/2017.

Approbation des tarifs du Service enfance jeunesse et sport pour l'année scolaire 2016 / 2017 ;

Délibération n° 2016-38

Il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse et Sport, en vue de son amélioration suite à la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs.

Le règlement intérieur évoque :

- les règles applicables à la cantine, à l'accueil de loisirs périscolaire, à la garderie périscolaire et à l'Ecole Municipale des Sports
- les mesures disciplinaires.

Monsieur le Maire énonce les modifications apportées au règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse et Sport, à savoir notamment une meilleure répartition des quotients familiaux, ainsi que la mise en place d'ateliers découverte durant les temps d'accueil périscolaire.

Madame COUDURIER apporte des précisions sur les modifications du règlement intérieur :

- Modification de la liste des documents à fournir par les familles au moment de l'inscription, suite à la simplification du calcul du quotient familial qui se calque sur celui de la CAF.
- Possibilité d'une inscription à l'année.
- Pas de modification possible (réservation ou annulation) pendant les vacances, en raison de l'absence des agents dans les bureaux durant les vacances scolaires.
- Pour la cantine, en cas d'organisation d'activités à thèmes, limitation du nombre d'enfants en raison des effectifs autorisés dans les locaux. Les enfants inscrits habituellement seront prioritaires.
- Aucun goûter ne sera fourni aux enfants, et la responsabilité de la commune ne peut être engagée en cas de vol ou perte de goûter.
- Explication des ateliers découverte.
- Pour l'EMS, le sport pourra être pratiqué à l'extérieur de la commune. Les enfants sont véhiculés dans le minibus et les véhicules des agents.

Comptes rendus

- Modification des parts pour le calcul du quotient familial.
- En cas d'absence non remplacée d'une institutrice, les enfants récupérés par leurs parents mais qui étaient inscrits à la cantine verront leur repas facturé, étant donné que les repas ont été commandés.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du Service enfance jeunesse et sport dans son intégralité, applicable à compter du 1er septembre 2016.

Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétion, expertise et engagement professionnel ; Délibération n° 2016-40

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale, pour les cadres d'emplois suivants : administrateurs, attachés, secrétaires de mairie, rédacteurs, éducateurs des activités physiques et sportives (ETAPS), animateurs, assistants socio-éducatifs, conseillers socio-éducatifs, adjoints administratifs, agents sociaux, ATSEM, adjoints d'animation, et opérateurs des APS. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),
 - d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).
- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise des critères professionnels, et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel selon les modalités définies ci-dessus à compter du 1er juillet 2016, autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts (IFSE et CIA) de la prime, dans le respect des principes définis ci-dessus, prévoit l'inscription au budget des crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Adhésion au service prévention des risques professionnels du CDG 74 ; Délibération n° 2016-41

Les collectivités locales sont soumises aux dispositions légales en matière de prévention des accidents de services et des maladies professionnelles. Dans chaque collectivité il doit y avoir un Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ainsi qu'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) qui contrôle les conditions d'application des obligations dans ces matières. Cet ACFI doit avoir une qualification et une indépendance par rapport à la hiérarchie. La commune est dotée d'un ACMO mais ne dispose pas d'un agent qualifié chargé de la fonction d'ACFI. Il est par conséquent nécessaire de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-

Savoie qui mettra en œuvre la mission d'inspection hygiène et sécurité pour le compte de la Commune.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve l'adhésion au service Prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie, AUTORISE le Maire à signer la convention.



Panneaux placés à la cantine

SYANE :

Eclairage public ; travaux de gros entretien reconstruction ; programme 2014 (travaux post-diagnostic) ; facteur 2 ; décompte définitif ; Délibération n° 2016-42

Le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2014.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, prend acte et approuve le décompte définitif de l'opération : Travaux de gros entretien reconstruction - Programme 2014 (Travaux post-diagnostic) - Facteur 2, réalisée par le SYANE pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 74 027,74 euros, dont 32 971,93 euros à la charge de la commune, et 2 156,15 euros correspondant aux frais généraux, s'engage à verser au SYANE le solde d'un montant de 6 593,93 euros au titre de l'opération, et de 315,15 euros au titre des frais généraux.

Avenant n°1 au marché de travaux conclu avec la Société SMTP pour la reprise des accotements de la Route des Chars ; Délibération n° 2016-43

En vue d'installer des conteneurs semi-enterrés (2 ordures ménagères et 3 tri sélectif) sur la parcelle section B numéro 37, le long de la Route de Lanovaz, l'Indivision PERBET représentée par Monsieur RONJON a déclaré vouloir céder à la commune ladite parcelle d'une contenance de 380 m².

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la cession, pour l'euro symbolique, de cette parcelle.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Commission aménagement village et PLU

S'agissant d'une éventuelle révision du Plan Local d'Urbanisme, la Commission doit retravailler l'analyse sur la consommation des espaces, suite à la réunion avec les urbanistes Madame CONORD-CARDE et Monsieur DEVOUASSOUX.

Commission travaux-bâtiments

Monsieur le Maire informe que les agendas d'accessibilité programmée du cimetière, de l'école, de l'espace de jeux / city stade et du vestiaire / stade de foot ont été validés par la DDT

le 8 avril 2016. Une nouvelle autorisation de travaux pour l'aménagement d'une nouvelle salle d'accueil périscolaire dans les combles de l'école a été déposée auprès de la DDT, en raison d'une mauvaise compréhension de la demande de dérogation de la part de la DDT. Les travaux d'accessibilité de l'auberge viennent d'être achevés.

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON souhaite dénoncer les actes d'incivilités constatés sur la commune, et notamment les dégâts causés aux panneaux de circulation et de signalisation. En effet, la commune doit fréquemment recommander de nouveaux panneaux abîmés par des personnes mal intentionnées.

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON précise que le sol en bois situé entre l'église et la maison des Associations doit bientôt être refait.

Commission voirie

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON présente les devis relatifs aux travaux de voirie à prévoir :

- Entretien voirie bouchage de trous et bicouche sur l'ensemble de la commune : 34 932,77 € TTC
- Décaissement de matière du salève sous les barrières de sécurité situés le long de la RD 19 : 7 549,15 € TTC
- Accotements terre végétale secteur Publet : 4 834,23 €
- Elargissement virage accès bus carrefour Route des Fins de Fessy : 4 448,52 € TTC

Le Conseil municipal approuve ces devis.

Commission environnement, agriculture, fossés, ruissellement

Madame BOEX informe que la partie basse du Ruisseau des Corbières, du côté Est de l'autoroute, est obstruée par deux barrages de castors. Elle énonce également que le dossier concernant le Chemin des Tattes est toujours en cours. La commune est en attente d'un retour du notaire. Par ailleurs, du bois barrant le passage du chemin dans sa partie Ouest va être enlevé par l'agent technique. Des panneaux ont été commandés, afin de compléter le balisage des chemins suite à l'ouverture du Chemin du Foron.

Madame BOEX indique qu'elle a reçu des riverains du Foron pour la préparation d'une demande d'autorisation de travaux à déposer auprès des services de l'Etat en vue d'égaliser la répartition des graviers entre les deux rives au niveau de leurs propriétés.

Commission social

Madame COUDURIER informe le Conseil que le dossier de candidature de la MARPA a été déposé fin avril au Conseil départemental. La réponse devrait être transmise durant l'été.

Commission vie associative, animation

Une réunion a été organisée pour l'installation du fitness de plein air et le remplacement des sols des jeux d'enfants actuels situés derrière le hangar communal.

Commission culture, bibliothèque Bibliothèque

La participation du Groupe Lettres Frontières est confirmée pour la prochaine saison 2016/2017 et en partenariat avec les

bibliothèques de Saint-Pierre-en-Faucigny et Eteaux, participation au projet « Mois du Film documentaire » : choix entre cinq films proposés par Savoie Biblio avec présentation par les réalisateurs.

Madame FREMEAUX évoque la proposition du groupe de bénévoles et de Madame LACHAVANNE d'offrir une carte d'adhérent à la bibliothèque à chaque nouveau-né.

La carte serait familiale et remise en même temps que le livre de naissance.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR)

Monsieur le Maire énonce que la CLECT a décidé de répartir la charge de la compétence transférée « écoles pré-élémentaires » sur toutes les communes et non uniquement sur celles ayant une école pré-élémentaire sur leur territoire. La facturation sera faite au prorata du nombre d'enfants par commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil que TERACTEM effectue actuellement pour le compte de la ville de La Roche et la CCPR une étude sur les besoins en infrastructures scolaires. La commune pourrait se rattacher à cette étude pour l'école Benoît Chamoux. Une rencontre va être organisée avec TERACTEM avant de décider définitivement si la commune se joint ou non à l'étude.

Monsieur le Maire tient à indiquer qu'une réunion d'information sur le projet de pôle métropolitain sera bientôt organisée pour tous les conseillers municipaux du Pays Rochois.

Monsieur le Maire précise la finalité de cette entité. Les élus de l'ARC ont entamé le travail de transformation du Syndicat Mixte en pôle métropolitain. Cette évolution vise à répondre aux enjeux lourds en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement économique, auxquels le Genevois français et le Grand Genève sont confrontés.

Les quatre domaines d'intervention prioritaires du pôle métropolitain sont :

- Développement de l'offre de transports en commun
- Aménagement durable (transition énergétique, accès à un logement abordable, maîtrise du foncier par la coordination des SCOT)
- Création d'emploi de part et d'autre de la frontière à travers le développement économique, l'innovation
- Promotion de l'innovation et de la recherche, et développement de l'offre en enseignement supérieur et en formation.

Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords (SM3A)

Monsieur MOENNE indique qu'une étude sur les crues historiques a été réalisée avec pour objectif de protéger certains secteurs en raison des crues à prévoir dans les années à venir. Les champs d'expansion devront être situés à proximité des communes importantes, un travail de concertation avec le monde agricole devra donc être effectué.

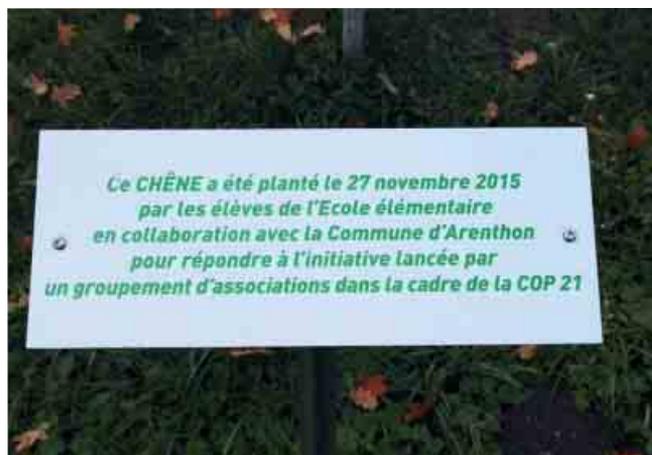
Tous ces problèmes devront être intégrés dans la nouvelle compétence GEMAPI, et la solidarité territoriale devra être au cœur de cette problématique.

Comptes rendus

INTERVENTION DE L'AUDITOIRE

Monsieur Roland PIOUTAZ interpelle les élus de façon agressive au sujet du dépôt du recours gracieux à l'encontre du permis de construire modificatif de la micro-crèche par sa compagne, Madame BONACINA. Selon lui, les règles appliquées dans le cadre du recours de son permis dont le bâtiment se situe derrière le projet de micro-crèche doivent s'appliquer au permis de la micro-crèche, en raison de la proximité d'une ferme et de la démolition. Monsieur le Maire rappelle que la commune a essayé de mettre en place une concertation entre Monsieur PIOUTAZ et Monsieur DEFFAYET concernant le recours contre son projet d'habitation. Par ailleurs, contrairement au projet de micro-crèche pour lequel un permis de démolir a été déposé, Monsieur le Maire souligne que Monsieur PIOUTAZ n'a pas déposé de permis de démolir, malgré les conseils de la municipalité. Monsieur PIOUTAZ assure qu'il n'y aura pas de micro-crèche sur la commune, si la municipalité ne trouve pas de solution pour son bâtiment. Les arguments d'urbanisme

avancés dans le cadre du recours gracieux lui importent peu si une solution est trouvée par la municipalité. Il énonce qu'il apportera deux repreneurs potentiels et laisse deux mois à la commune pour donner une réponse.



Conseil municipal du 6 juin 2016

DELIBERATIONS

Opération Naville et Papéterie - Régularisation des comptes 4581 et 4582

Le solde des comptes 4581 et 4582 sont régularisés pour intégrer la part de travaux pour la Commune d'Arenthon.

SYANE - Eclairage public - Travaux gros entretien reconstruction - Tranche 1

Les écritures comptables nécessaires à intégrer la part de travaux d'électrification dans l'actif de la commune concernant le projet mentionné sont ci-dessus, sont validées.

Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC)

Le réajustement de la prévision budgétaire nécessaire après notification du montant définitif du FPIC, est validé (5 000 €).

Travaux de voirie

Les ajustements comptables nécessaires à anticiper des dépenses relatives à l'entretien de la voirie (20 000 €) sont approuvés.

Révision du loyer de l'épicerie pour 2016-2017

En 2015, le loyer principal mensuel avait été fixé à 299,33 €, le conseil approuve le loyer mensuel pour la période du premier mai 2016 au 30 avril 2017 à 299,49 € selon l'augmentation de l'indice de référence des loyers de 0,06 % /an.

Redevances d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ; Fixation du montant 2016

Le Conseil approuve le plafond de la redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité sur la Commune pour 2016 du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE), dans le cadre de sa mission d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité sur le territoire de la Commune d'Arenthon.

La revalorisation de cette redevance (décret N° 2002-409 du 26 mars 2002) modifie les redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et d'électricité. Une nouvelle redevance d'occupation du domaine public "chantiers provisoires" a été instaurée sur le territoire de la commune (décret n° 2015-334 du 25 mars 2015).

Pour 2016, le plafond calculé de la redevance d'occupation du domaine public sur la commune d'Arenthon est de 197,00 € et la redevance d'occupation du domaine public "chantiers provisoires" est fixée à 20,00 €.

Camion traiteur - fixation de la redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil autorise un camion traiteur à stationner sur le domaine communal pour une destination commerciale de fabrication et vente de plats à emporter, le dimanche matin de 6h30 à 13h30, sur le parking situé entre la mairie, l'école et l'église.

Montant annuel de la redevance proposé : 170 € ; soit une part fixe de 150 € pour l'occupation du domaine public, et 20 € pour les frais d'électricité (montant révisé en fonction de la consommation réelle) ; à compter du 26 juin 2016.

Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG 74

Le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG74) pour une période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018 est approuvée.

Le service de médecine de prévention du CDG74 assurera notamment le suivi médical des agents et les diverses actions de prévention sur le milieu professionnel.

Les crédits seront prévus au budget principal des exercices 2016/17/18.

Approbation du rapport de la CLECT du 25 mai 2016 relatif au calcul des charges associées au transfert de la compétence de l'accueil de loisirs périscolaires des Ecoles pré-élémentaires du Pays Rochois et au calcul des attributions de compensations définitives pour 2016

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), conformément aux dispositions de l'article « nonies C » du Code général des impôts (CGI), et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (FPU) à l'échelle communautaire, la CCPR versera aux communes membres une Attribution de Compensation (AC) visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la FPU.

Monsieur le Préfet a approuvé la modification statutaire, transférant à la CCPR la compétence de l'accueil de loisirs périscolaire des écoles pré-élémentaires du Pays Rochois à compter du 1er septembre 2016. Il est indiqué également que ce transfert de compétence concerne deux activités spécifiques :

- L'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) institués par la réforme des rythmes scolaires publiée par le décret du 24 janvier 2013 ;
- L'organisation d'un service d'accueil périscolaire pour les élèves de pré-élémentaire le matin et le soir et le mercredi midi.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie afin d'évaluer les attributions de compensation fiscales suite au passage en fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2016 d'une part, et les transferts de charges associées à la compétence de l'accueil de loisirs périscolaire des écoles pré-élémentaires d'autre part. Pour la partie attributions de compensation fiscales, les données relatives au produit de la fiscalité professionnelle sont issues de l'état 1386 – récapitulatif des produits issus des rôles généraux de 2015. Elles devront éventuellement être ajustées des rôles supplémentaires déjà constatés au titre de l'année 2015.

Les données relatives aux dotations liées à la réforme de la TP (DCPS) sont issues des informations communiquées par la Préfecture pour 2015 ; cela représente en l'état une perte nette annuelle de 197 916 € pour les communes de la CCPR par rapport au montant constaté en 2014.

Les 2 activités d'accueil de loisirs périscolaire étant organisées de manières différentes sur le territoire, la CLECT a décidé que l'évaluation des coûts associés à l'exercice de la compétence périscolaire devait donc prendre en compte ces deux composantes, soit :

Temps d'Activités Périscolaires : le calcul se fonde sur le coût constaté pour le service commun TAP ;

Accueil périscolaire : le calcul se fonde sur l'analyse des comptes administratifs 2015 des 4 communes mettant en œuvre des garderies périscolaires à l'exception des goûters qui ont été réintégrés et des subventions CAF retirées tant pour des raisons juridiques que pour permettre l'absorption par la CCPR des coûts de formation et des charges des services supports non comptabilisés dans les charges transférées.

La CLECT a évalué à 156 754 € le coût du transfert de la compétence l'accueil de loisirs périscolaire des écoles pré-élémentaires du Pays Rochois.

Comme les élèves du Pays Rochois bénéficient de ce service, la CLECT a estimé juste de partager le coût global entre l'ensemble des communes du territoire.

La CLECT a proposé donc dans une logique d'équité, un mode de répartition dérogatoire qui s'appuie à la fois sur les élèves inscrits en septembre 2014 pour les TAP et sur une moyenne entre 2013 et 2015 des élèves inscrits dans les écoles pré-élémentaires pour l'accueil périscolaire :

Considérant que le Conseil municipal de chaque commune membre intéressée est appelée à se prononcer sur le rapport de la CLECT ainsi que le rapport de la CLECT du 25 mai 2016 annexé à la présente délibération, et l'avis favorable donné à l'unanimité par la CLECT lors de sa séance du 25 mai 2016, le Conseil approuve ce rapport.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Travaux bâtiments

La société MDPR a été retenue pour la réalisation des travaux de serrurerie dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments communaux pour un montant de 9 231,60 €

Voirie

Les travaux de voirie effectués par SMTP sont terminés aux Chars (la bicouche sera réalisée prochainement).

Un projet d'aménagement du chemin de la Tour a été présenté par le Cabinet UGUET : la commune attend le devis pour réaliser les travaux et la mise en œuvre d'une consultation d'entreprises.

La Société Proximark est chargée de faire des reprises de marquages au sol ; des panneaux de signalisation des routes sont en commande.

Environnement – Agriculture- Fossés -Ruissellement

Maître Deluermoz a presque terminé la recherche des propriétaires le long du Chemin des Tattes.

Mise à jour de la carte du village : une réunion de la Commission Environnement est prévue pour discuter des ruisseaux et chemins à intégrer dans la nouvelle carte du village. Un tableau des travaux réalisés pour les ruisseaux de la commune a été réalisé et transmis à la CCPR en vue du travail sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Affaires scolaires – Jeunesse et sport

Une réunion du Comité de pilotage du Projet Educatif du Territoire a été organisée, un bilan des activités réalisées et des projets à venir a été présenté. L'idée de la constitution d'un conseil d'enfants a été proposée, en raison de la multiplication d'incivilités des enfants, avec la création d'un règlement commun (école et périscolaire) d'utilisation de la cour de récréation.

Une demande de subvention a été faite au Conseil départemental pour l'acquisition de tableaux interactifs dans l'école élémentaire Benoit Chamoux.

Vie associative - Animation

La sortie des aînés à Lyon s'est bien passée, avec le beau temps, 47 personnes étaient présentes.

Différentes manifestations sont prévues cet été : Fête du foot, Fête de la musique, Tournoi de foot,

Fête de l'école, Fête des jeunes.

Comptes rendus

Monsieur Thomas Saddier (association PTP Records) souhaite organiser un festival de musique extérieur durant l'été 2017, et cherche un local pour se réunir et faire des expositions. Prévus de la dissolution du Syndicat Arenthon Scientrier Sport (SA2S)

Culture - Bibliothèque

En partenariat avec le service Enfance, jeunesse, sport, organisation d'un atelier sur le monde du hip-hop avec animations, jeux et musiques.

Exposition « Arenthon d'hier et d'aujourd'hui ».

Sortie culturelle à Martigny (exposition Picasso)

Syndicat d'eau

La réception des travaux de forage et d'installation d'UV à la station de pompage de Blandet a été faite : coût total des travaux : 84 457 €.

Deux subventions ont été allouées dans ce cadre : 6 000 € (Réserve Parlementaire, Cyril Pellevat), et 3 540 € (agence de l'eau).

Prévus de consultation d'un cabinet spécialisé pour la révision des contrats d'assurance en 2017.



Conseil municipal du 11 juillet 2016

DELIBERATIONS

Dissolution du Syndicat Arenthon-Scientrier Sports ; Avis du Conseil municipal d'Arenthon

Au vu des dispositions de la loi NOTRe, du schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute-Savoie et de l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/ BCLB-2016-0030 du 17 mai 2016 portant projet de dissolution du Syndicat Arenthon Scientrier Sports, Le Conseil municipal approuve la dissolution du Syndicat comme sollicité par les services de l'Etat.

Cession gratuite de la voirie privée du lotissement d'Andey-Le Cluz à la Commune pour transfert dans le domaine public communal

Monsieur le Maire expose que par courrier du 10 mars 2014, les riverains du Lotissement d'Andey - Le Cluz ont demandé à la commune le transfert dans le domaine public communal de la voie privée du Lotissement d'Andey - Le Cluz. Monsieur le Maire rappelle que l'entretien du fossé collecteur des eaux pluviales longeant la voie du Lotissement d'Andey - Le Cluz est actuellement à la charge de la commune.

Monsieur le Maire précise que la voie en question est actuellement en mauvais état, dû pour partie à l'intervention de gros engins pour l'entretien du fossé, et qu'avant le transfert de cette voie dans le domaine public, il conviendra qu'elle soit remise en état de façon durable, en concertation avec la commune.

En l'espèce, le lotisseur n'a pas conclu de convention préalable aux travaux de réalisation du Lotissement d'Andey - Le Cluz avec la commune, mais la voirie a été réalisée conformément au cahier des charges établi en date du 23 avril 1982.

Tous les colotis ont donné leur accord écrit sur le transfert de la voie dans le domaine public communal.

Il conviendra d'établir par convention les conditions de transfert de la voie, à savoir la mise en état de façon durable de la voirie par les propriétaires demeurant dans ce lotissement.

L'aménagement du fossé sera réalisé en même temps que les travaux de voirie, et ces coûts supplémentaires générés seront pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire précise que la commune s'engage à entretenir le fossé et la voirie ; toutefois, aucun autre aménagement (éclairage public, ralentisseur, etc.) ne sera pris en charge par la commune.

Le Conseil accepte le transfert gratuit de la voirie du Lotissement d'Andey - Le Cluz à la Commune et de classer celle-ci dans le domaine public communal (Section C n° 1701 d'une contenance de 1916 m² ; Section C n° 2034 d'une contenance de 921 m², appartenant à l'association syndicale des propriétaires du Lotissement Dunand / d'Andey - Le Cluz).

Monsieur le Maire énonce que la valeur des biens en question, à savoir la voirie, est estimée à 28 370 euros.

Création d'une voie publique et dénomination : Chemin du Clos Scotti

Le Conseil approuve une nouvelle dénomination, suite à la création d'un nouveau projet d'aménagement immobilier dénommé « Clos Scotti », situé au lieu-dit « Les Chars » : Chemin du Clos Scotti (le chemin donne sur la Route de Bonneville, et son entrée est située entre le 36 Impasse du Verger et le 2577 Route de Bonneville).

SYANE : éclairage public ; travaux de gros entretien ; reconstruction ; programme 2016

Le Conseil approuve les travaux proposés par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique (SYANE) de la Haute-Savoie qui envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2016, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération : « Travaux de Gros Entretien Reconstruction des Installations éclairage public ; Programme 2016 » d'un montant global estimé à 55 340 €, avec une participation financière communale s'élevant à 32 429 €, et des frais généraux s'élevant à 1 660 €.

Approbation du projet pédagogique du Service enfance jeunesse et sport pour l'année 2016/2017

La collectivité est dans l'obligation d'établir un projet pédagogique pour le Service Enfance Jeunesse et Sport.

Les objectifs pédagogiques retenus pour l'année scolaire 2016/2017, sont :

- Apprendre à vivre en collectivité ;
- Respecter autrui, le matériel et les locaux ;
- S'entraider ;
- Favoriser la responsabilisation ;
- Encourager l'enfant à affirmer sa personnalité ;
- Développer l'autonomie de l'enfant ;
- Développer l'éco-citoyenneté ;
- Sensibiliser l'enfant aux différentes périodes de l'histoire ;
- Acquérir des connaissances sur la façon de vivre à différentes époques ;
- Sensibiliser les enfants sur les évolutions à travers les époques.

Ce projet inclut également le projet de fonctionnement du Service Enfance Jeunesse et Sport qui précise les aspects plus techniques de l'organisation et de la gestion du service.

Le Conseil approuve ce projet pédagogique.

Fixation de l'indemnité pour le gardiennage de l'Eglise communale pour 2016

Monsieur le Maire indique que l'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2016 du montant fixé en 2015 par la circulaire du 23 avril 2015.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2016 le même que celui fixé en 2015, soit : 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Le Conseil approuve cette indemnité.

Tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au départ d'un animateur à 7,88 heures hebdomadaires annualisées et au recrutement d'une animatrice en remplacement à 12,60 heures hebdomadaires annualisées, il convient de procéder à la modification suivante :

Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux contractuels

Modification du temps de travail de l'animateur enfance passant de 7,88 à 12,60 heures hebdomadaires annualisées.

Par ailleurs, en raison du recrutement par mutation d'un agent technique suite au départ de l'assistant polyvalent des services techniques, Monsieur le Maire énonce qu'il est souhaitable de procéder à la modification suivante :

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Modification du poste ouvert d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet par un poste d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe titulaire à temps complet.

Le Conseil adopte ce nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2016 pour intégrer les modifications évoquées ci-dessus.

EMPLOIS PERMANENTS – TITULAIRES

	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre d'emploi des rédacteurs principaux :		2	2	
Dont rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	28	1	1	Responsable Urbanisme - Etat Civil et Elections
Dont rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35	1	1	Directeur Général des Services
Cadre d'emploi des animateurs :		1	1	
Dont animateur (stagiaire)	35	1	1	Responsable du Pôle Enfance
Cadre d'emploi des adjoints administratifs :		2	2	
Dont adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	35	1	1	Responsable Comptabilité - Finances
Dont adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (stagiaire)	35	1	1	Assistante polyvalente (secrétariat, bibliothèque et animation)
Cadre d'emploi des adjoints d'animation :		2	1	
Dont adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	35	1	1	Responsable du Pôle Jeunesse et Sport
	Disponibilité depuis 01/10/2015	1	0	Animatrice enfance et jeunesse
Cadre d'emploi des adjoints techniques :		5	4	
Dont adjoint technique de 2 ^{ème} classe	35	1	1	Responsable des Services techniques
	35	1	1	Agent technique
	32,80	1	1	Agent de cantine et animatrice enfance
	23,42	1	1	Agent de cantine et chargée des inscriptions
	Disponibilité faute de poste vacant	1	0	Agent de cantine et animatrice enfance

EMPLOIS PERMANENTS – CONTRACTUELS

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre d'emploi des adjoints d'animation :		2	2	
Dont adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	30	1	1	Animateur enfance et jeunesse
	12,60	1	1	Animatrice enfance et agent d'entretien
Cadre d'emploi des adjoints techniques :		1	1	
Dont adjoint technique de 2 ^{ème} classe	5,52	1	1	Agent de portage des repas

Comptes rendus

Nettoyage des locaux communaux ; marché de services : choix du candidat retenu ; Délibération n°2016-57

En date du 26 mai 2016, la commune a publié un marché à procédure adaptée pour le nettoyage des locaux communaux. Ce marché est divisé en 2 lots :

- Lot 1 : Nettoyage des locaux de l'école, de la maison des associations et de la mairie
- Lot 2 : Nettoyage des vitres de l'école, de la maison des associations et de la mairie.

Cinq offres ont été déposées pour chaque lot ; celles-ci ont été étudiées le 23 juin 2016. Après analyse des offres selon les critères énoncés dans le règlement de consultation (40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique), Monsieur le Maire propose de retenir les offres des entreprises suivantes :

- Lot 1 : LC'NETT
- Lot 2 : LC'NETT

Pour les deux lots, l'entreprise LC'NETT, située à Arenthon, qui a été déclarée économiquement la plus avantageuse, s'est positionnée première du classement pour les montants prévisionnels hors taxes.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise LC'NETT située à Arenthon pour le nettoyage des locaux communaux (Lot 1 et Lot 2), dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, à compter du 1er septembre 2016 pour une durée de 12 mois renouvelable deux fois par reconduction expresse.

Avenant n° 1 au marché de travaux pour la construction d'une micro-crèche, un local professionnel et trois logements ; lot 2 gros œuvre ; délibération n° 2016-58.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n° 2014-78 en date du 6 octobre 2014, les entreprises avaient été retenues, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour la réhabilitation d'un bâtiment en micro-crèche.

Les travaux avaient débuté en janvier 2015, mais suite à un recours gracieux, ils ont dû être arrêtés.

Un permis modificatif a été accepté le 4 mars 2016, permettant la reprise des travaux mais engendrant un surcoût pour adapter le bâtiment aux nouvelles prérogatives imposées par le permis modificatif pour le LOT N° 2 dont le titulaire est l'entreprise BACCHETTI.

Le permis modificatif a introduit les changements suivants :

Modification du programme et de l'assiette foncière du projet

- Modification du programme :

Le nombre d'appartement en étage passe de 6 logements de deux et trois pièces à 3 logements de 4 pièces et plus.

L'espace public du rez-de-chaussée (angle nord-est - Impasse de l'école) est remplacé par un local à destination de professions libérales.

Les places de stationnement sont toutes réalisées sur le terrain du projet.

- L'assiette foncière : parcelles A39 et A2052 pour 867 m²

Monsieur le Maire présente les incidences financières de l'avenant n° 1 (10,29 % ; 35 218 € TTC) :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux comme détaillé ci-dessus.

Avenant n° 1 au marché de travaux pour la construction d'une micro-crèche, un local professionnel et trois logements : lot 8 sols souples ; transfert suite à cession de fonds de commerce.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché avait été signé avec l'entreprise SOLS CONFORT pour le LOT N° 8 : SOLS SOUPLES pour la construction d'une micro-crèche, un local professionnel et trois logements. Suite à la cession du fonds de commerce de l'entreprise, il est nécessaire de répercuter ce transfert sous la forme d'un avenant comme suit :

• Objet de l'avenant :

Le présent avenant concerne la mission confiée à SOLS CONFORT. Cette société a cédé son fonds de commerce à la SARL Jean-Marie JACQUET et Cie en date du 1er octobre 2014. La SARL Jean-Marie JACQUET et Cie exécutera désormais les prestations prévues aux marchés conclus antérieurement avec la société SOLS CONFORT et cet avenant a pour objet de transférer les termes, droits et obligations du marché passé avec SOLS CONFORT à la SARL Jean-Marie JACQUET et CIE.

• Condition et prix du marché :

Les engagements signés par SOLS CONFORT seront assurés dans les mêmes conditions par la SARL Jean-Marie JACQUET ET CIE.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve cet avenant de transfert.

Avenant N° 2 au marché de travaux conclu avec la Société SMTP pour la sécurisation de la RD 19 : lot 1A terrassement ; tranche conditionnelle.

Le Maire expose qu'au vu du Décompte Général et Définitif, et suite à l'actualisation des prix du marché, il est nécessaire d'ajuster le montant du marché comme suit pour le Lot 1A concernant la tranche conditionnelle (-1,09 % ; - 1 047 €). Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant.

Le Maire expose que lors de l'exécution de la tranche 1, il a été constaté des métrés plus importants et qu'il est nécessaire de régulariser le montant du marché (-12,23% ; 4 420 € TTC). Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant de régularisation présenté.

Restauration scolaire ; Marché de fourniture de repas ; Groupement de commandes : choix du candidat retenu ; Délibération n° 2016-62

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2016-25 du 4 avril 2016, a été approuvée la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes du Pays Rochois et les Communes d'Amancy, Arenthon, Saint-Laurent, Saint-Pierre-en-Faucigny et Saint-Sixt. La commission d'appel d'offres composée de représentants de chaque collectivité s'est réunie le 21 juin. Elle a pris acte de la réception de deux offres remises par : la société SHCB (siège sis à Saint Quentin Fallavier – 38070) et la société LEZTROY (siège à La Roche sur Foron – 74800).



A l'issue de l'analyse, la société LEZTROY figure en 1^{ère} position. La société LEZTROY garantit une plus grande proximité (livraison et origine produits) et démontre, selon les éléments du mémoire technique, qu'elle dispose de personnels compétents, que les repas sont de qualité et comportent plus de 50 % de produits bio et qu'elle est très engagée en matière de développement durable et solidaire.

Monsieur le Maire rappelle que le marché prendra effet pour la commune d'Arenthon à compter du 1^{er} septembre 2017, puisqu'elle est déjà engagée avec un prestataire jusqu'au 31 août 2017 dans le cadre d'un marché public.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de l'école élémentaire Benoît Chamoux à la société LEZTROY. Le prix unitaire des repas sera de 3,85 € HT. Les prix sont révisibles selon les dispositions prévues au CCAP.
Modification statutaire de la CCPR : modification de l'article 23 des statuts ; création et adhésion à des syndicats mixtes ; Délibération n° 2016-63.

Afin de permettre à la Communauté de communes d'exercer pleinement ses compétences, le Conseil communautaire en date du 7 juin 2016 a approuvé la modification l'article 23 des statuts.

Monsieur le Maire présente les différentes raisons de cette délibération :

- Permettre à la CCPR d'adhérer et d'intégrer le futur pôle métropolitain.

L'objectif est de transformer l'ARC du Genevois français en pôle métropolitain pour 3 raisons principales :

- Pour renforcer la capacité de négociation au sein du Grand Genève
- Pour une meilleure visibilité et prise en compte de la réalité transfrontalière au sein de la Région Auvergne - Rhône-Alpes.
- Pour doter l'ARC de compétences dans 3 domaines prioritaires : la mobilité, l'aménagement du territoire et la transition énergétique, le développement économique et l'innovation.

- Rendre plus fluides les décisions du Conseil communautaire en diminuant les lourdeurs administratives

- Se mettre au niveau des statuts des autres communautés de communes, telles que la CCFG, la CC4R ou la 2CAM, qui ont déjà modifié leurs statuts en la matière.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 23 des statuts comme énoncé ci-dessus : Création et Adhésion à des Syndicats Mixtes.

Avis sur le projet de modification du programme local de l'habitat du Pays Rochois

Suite à la promulgation de la loi 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays Rochois doit intégrer le nouveau taux de logements sociaux de 25 % pour les communes soumises à l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU).

Le PLH doit donc être modifié. Ainsi, les objectifs de production de logement social sont réajustés :

- 150 logements locatifs sociaux à réaliser d'ici la fin du PLH, sur la commune de La Roche-sur-Foron,
- 165 logements locatifs sociaux à réaliser, sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny.

Le nombre de logements locatifs sociaux à produire sur la CCPR s'élève désormais à 421 logements sur la période du PLH 2013-2018.

La CCPR a approuvé le projet de modification lors du Conseil communautaire du 7 juin 2016. Afin de poursuivre la procédure, le Conseil municipal donne un avis favorable sur le projet de modification.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Commission aménagement du village - PLU

Après les derniers renseignements transmis par le service Urbanisme pour l'étude de la consommation des espaces, la Commune est en attente du rapport final de Madame CONORD-CARDE.

Commission Travaux ; Bâtiments

Monsieur le Maire énonce que la Commune a reçu l'attestation de complétude du dossier de demande de subvention pour les travaux d'accessibilité. Par conséquent, le devis de la société MDPH pour la serrurerie va être signé et les travaux d'accessibilité vont pouvoir démarrer.

Monsieur le Maire informe également que la Commune a reçu l'attestation de complétude du dossier de demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la future salle périscolaire, mais qu'elle est toujours dans l'attente de l'avis de la Commission Accessibilité de la DDT.

Monsieur le Maire indique au Conseil que la Commune va recevoir une subvention de 31 700 € de la part de la CAF pour le projet d'aménagement de la future salle périscolaire.

Commission voirie

Monsieur MOENNE énonce que la Commune reçoit actuellement des offres pour le projet d'aménagement du Chemin de la Tour. Deux lots ont été créés (voiries et aménagement paysager).

Monsieur MOENNE indique que la commande pour les panneaux de signalisation a été faite pour un montant de 2 231,29 €.

Commission Affaires scolaires ; Jeunesses et sport

Madame COUDURIER informe le Conseil que l'opération « fruit à l'école » n'est pas une réussite. Des parents d'élèves ont demandé que soient distribués des fruits bio ; mais ces fruits ne sont pas appréciés des enfants, ce qui entraîne du gaspillage. Etant donné que la Directrice de l'école propose de supprimer tous les goûters à l'école, il est possible que l'opération « fruit à l'école » ne soit pas reconduite l'année prochaine.

Madame COUDURIER fait un retour suite à la réunion du Conseil d'école du 16 juin dernier.

De nouveaux programmes seront appliqués par les enseignants à partir de la rentrée avec la redéfinition des cycles scolaires (1^{er} cycle du CP au CE2 et 2^{ème} cycle du CM1 à la 6^{ème}).

La Directrice est en train de finaliser le PPMS.

Les enfants de la classe de Valérie LATOURNERIE ont beaucoup apprécié la classe verte organisée au mois de juin.

L'effectif prévu pour la rentrée scolaire de septembre est de 99 enfants.

Madame COUDURIER annonce que le Conseil départemental va verser une subvention de 7 500 € pour l'acquisition des tableaux interactifs, au titre du FDDT.

En raison de cette subvention, la municipalité proposait que l'APE n'ait plus à participer à l'achat des tableaux interactifs,

Comptes rendus

mais après discussion avec le président de l'association, l'APE tient à financer cet achat pour les enfants de l'école.

Pour remercier l'APE de leur subvention de 4 000 €, le Conseil municipal décide de leur octroyer la gratuité pour la location des salles municipales jusqu'à la fin du mandat.

Madame COUDURIER présente le coût du Service Enfance Jeunesse et Sport pour l'année scolaire 2015/2016 qui correspond à l'accueil périscolaire, à la cantine et à l'école municipale des sports.

Le coût total est de 155 000 € composé comme suit :

- Participation des parents : 81 000 €, soit 52 %
- Participation communale : 66 000 €, soit 43 %
- Subvention de la CAF : 8 000 €, soit 5 %

Madame COUDURIER énonce également que si on retire le coût des repas de 38 500 € payé de fait par les familles, le coût du service (activités, encadrement, matériel, charge des bâtiments) est réparti comme suit :

- Participation des parents : 42 500 €, soit 36 %
- Participation communale : 66 000 €, soit 57 %
- Subvention de la CAF : 8 000 €, soit 7 %.

Commission sociale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les candidatures pour l'appel à projets du Conseil départemental concernant la MARPA seront étudiées durant l'automne.

Une rencontre sera organisée avec la société PROXIMMO au sujet du projet de vente des parcelles situées Route des Lacs et appartenant au CCAS. L'objectif de cette vente est de financer le projet de réalisation de la MARPA.

Commission Culture - Bibliothèque

Madame FREMEAUX indique qu'un article a été publié dans le Dauphiné pour féliciter le nombre important de participants (18) sur la commune d'Arenthon au concours Lettres Frontière.

Commission gestion du patrimoine communal

Monsieur MOENNE énonce que les membres des Commissions Patrimoine et Travaux ont rencontré le CAUE le 29 juin dernier. Plusieurs scénarios ont été présentés concernant la gestion et l'organisation future des bâtiments communaux. Il a été également discuté de la requalification de la place du chef-lieu.

La Commission a demandé au CAUE de travailler en premier lieu sur l'aménagement de voirie et paysager de la petite place située entre la mairie et la micro-crèche.

Commission gestion du Personnel Communal

Monsieur DESTRUDEL, Directeur général des services, informe les membres du Conseil de l'arrivée du nouvel agent technique, Monsieur Michael BARTOLOME, le 4 août 2016.

Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR)

Madame COUDURIER indique que 1014 enfants sont inscrits en école pré-élémentaire pour l'année scolaire 2016/2017. Ils

seront répartis dans 35 classes, soit une moyenne de 29 enfants par classe. L'Inspection académique a décidé de l'ouverture d'une classe à Saint-Pierre-en-Faucigny et d'une fermeture de classe à La Roche-sur-Foron.

Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A)

S'agissant de la GEMAPI, Monsieur MOENNE énonce que les Communautés de communes sont en train de toutes délibérer pour transférer la compétence au SM3A. Des débats ont lieu actuellement entre les conseillers communautaires des différentes communautés concernant la levée de l'impôt. Un nouvel impôt sera mis en place pour le financement de cette compétence GEMAPI et sera prélevé sur les quatre taxes. Ce prélevement ramené à l'habitant est en cours de discussion.

Syndicat Arenthon Scientrier Sport (SA2S)

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON annonce que le Conseil départemental va verser une subvention de 5 000 € pour la rénovation du terrain de foot de Scientrier, au titre du FDDT. Les travaux devraient être réalisés durant l'été.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le plan communal de sauvegarde est en train d'être mis à jour par les services municipaux et le cabinet UGUET. Par conséquent, l'organigramme de gestion de crise doit être actualisé. Les modifications apportées sont les suivantes :

- CELLULE OPERATIONS :

Suppression de Jean BROUARD et remplacement par Claude MOENNE et Brigitte BRION en suppléants.

- CELLULE LOGISTIQUE ET TECHNIQUE :

Suppression de Marcel MOLINA et remplacement par Frédéric ROSSET et Michael BARTOLOME en suppléants.

- CELLULE EVACUATION :

Ajout de Sébastien GAILLARD, Brigitte BRION et Maryline MARCAULT en suppléants.

- CELLULE ACTION SOCIALE :

Ajout de Brigitte CAUL-FUTY en suppléante.



Conseil municipal du 5 septembre 2016

DELIBERATIONS

Projet de réseau de gaz ; Engagement de la Commune de raccorder les bâtiments municipaux au futur réseau ; Délibération n° 2016-65

La commune a missionné le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) pour lancer une étude de faisabilité sur le projet de création d'un réseau de gaz sur la commune. Ce projet est lié à la production de

biométhane réalisée au sein de la station d'épuration de la CCPR.

Vu les projets de raccordement de la station d'épuration, la commune pourrait bénéficier d'une arrivée du réseau de gaz naturel. Il est proposé au conseil municipal de confirmer son intention de raccorder les bâtiments municipaux si une opportunité se présentait, dès lors que les coûts de branchement au réseau de gaz et de modification de système de chauffage seront raisonnables.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, s'engage à raccorder les bâtiments municipaux au réseau de gaz, si le projet se concrétise, sous réserve que les coûts de branchement au réseau de gaz et de modification de système de chauffage, ainsi que le coût de fourniture du gaz soient raisonnables, demande que la Commune d'Arenthon n'engage aucune dépense pour l'élaboration du transport de ce biogaz de la station d'épuration jusqu'au réseau de distribution d'Amancy.

Approbation de la Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés ; Délibératin n+2016-66

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'Arenthon d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour ses besoins propres,

Considérant que le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 20 juin 2014, accepte les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7.

Avis de la Commune sur une installation classée pour la protection de l'environnement située sur la commune de la Roche-Sur-Foron ; Société SAS Fruité ; Délibération n° 2016-67.

Par arrêté n° PAIC-2016-0050 en date du 18 juillet 2016, Monsieur le Préfet du département de la Haute-Savoie, a prescrit l'ouverture d'une consultation du public, concernant la demande d'autorisation, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la société SAS FRUITÉ, dont le siège est établi en ZI Les Afforêts - 74800 LA ROCHE-SUR-FORON, en vue de la régularisation d'une unité de production de jus de fruits et l'installation d'un bâtiment de stockage situés sur le territoire de la commune de LA ROCHE-SUR-FORON, ZI de la Balme.

Monsieur le Maire précise que le territoire étant concerné par le périmètre d'affichage, la Commune doit procéder aux formalités d'affichage et le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que ce projet étant soumis à une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a été requis.

Le 22 juillet 2016, la DREAL a conclu qu'au vu de sa nature et de sa localisation, les installations comportent des enjeux environnementaux limités. Cet avis souligne qu'il serait utile de mettre en place un suivi attentif des installations de forage et de poursuivre les travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées et des eaux pluviales qui se sont dégradées au cours du temps.

Monsieur le Maire précise que le Préfet de la Haute-Savoie délivrera à l'issue de la procédure réglementaire soit un arrêté préfectoral d'exploitation, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, soit un arrêté préfectoral de refus.

Au vu du dossier et après débat, les membres du Conseil municipal estiment que des précisions doivent être apportées au sujet des pompes de forage et des conséquences sur la nappe phréatique, comme le demande la DREAL dans son rapport du 22 juillet 2016.

En effet, la municipalité souhaite, comme le demande la DREAL, que soient précisées les quantités maximales prélevées sur la nappe phréatique et sur le réseau Veolia pour la production demandée (535 200 l/j). Par ailleurs, la DREAL souhaite savoir comment seront contrôlés les débits des pompes de forage. Enfin, une présentation de l'étude d'impact des prélèvements d'eau par le forage sur la nappe phréatique devrait être requise, car il serait important de vérifier que le pompage n'affecte pas la nappe phréatique.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, formule un avis favorable sur la demande par laquelle la société SAS FRUITÉ sollicite une demande d'autorisation, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ; émet les mêmes observations sur ce projet que la DREAL, à savoir plus d'informations sur les pompes de forage et les conséquences sur la nappe phréatique.

Avis de la Commune sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Arve ; Délibération n° 2016-68

Le projet de Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve a été voté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 30 juin 2016.

Ce vote marque le début d'une phase de consultation en application de l'article L. 212-6 du Code de l'environnement. Dans ce cadre, la CLE est tenue de soumettre le projet de SAGE validé à l'avis des conseils départementaux, des conseils régionaux, des chambres consulaires, des communes et de leurs groupements compétents intéressés, de l'établissement public territorial de bassin ainsi que du comité de bassin. Hormis celui du comité de bassin, ces avis sont réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de quatre mois.

A l'issue de cette phase de consultation, le projet de SAGE, éventuellement modifié pour prendre en compte les avis issus de la consultation, accompagné des avis exprimés et du rapport environnemental, seront soumis à enquête publique.

Le projet de SAGE éventuellement modifié suite à l'enquête publique sera ensuite soumis à adoption par la CLE, avant d'être remis au Préfet pour approbation.

Au vu du dossier et après débat, Monsieur le Maire propose au Conseil de n'émettre aucune observation sur ce projet et de formuler un avis favorable.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, formule un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve, n'émet aucune observation sur ce projet.

Modification n° 3 des statuts du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe ; Délibération n° 2016-69

Suite au projet du nouvel article 4 des statuts du Syndicat des Rocailles et de Bellecombe proposé par le Président, Monsieur

Comptes rendus

le Maire présente les points de modification suivants :

- 1- Substitution de la commune de Contamine-Sur-Arve par la Communauté de communes de Faucigny Glières pour la compétence « Rivières »
- 2- Modification de la compétence « rivières » afin de tenir compte des réformes sur la GEMAPI
- 3- Prise de compétence eau potable pour 8 communes après la dissolution du SIEPA à compter du 1er janvier 2017

Considérant que la loi NOTRe permet d'exercer par anticipation la compétence GEMAPI au niveau local avant la date butoir fixée au 1er janvier 2018 ; considérant qu'il convient de modifier les statuts du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe afin d'être compatible avec la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin-versant dans le cadre du SM3A ; considérant la pertinence d'une gestion de l'eau à plus grande échelle et la cohérence du périmètre formé par les communes concernées, Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les modifications de l'article 4 sur les nouveaux statuts du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe.

Aménagement d'une nouvelle salle d'accueil périscolaire ; demande de subvention au titre de la DETR ; délibération n° 2016-70.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la demande de subvention, par délibération n° 2016-35 en date du 9 mai 2016, au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local pour l'aménagement de la future salle d'accueil périscolaire n'a pas été retenue.

Cependant, une demande de subvention pour le même projet peut être faite au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil de solliciter une subvention au titre de la DETR pour les travaux d'aménagement d'une nouvelle salle d'accueil périscolaire dans les bâtiments de l'école élémentaire Benoît Chamoux.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le programme de travaux d'aménagement d'une nouvelle salle d'accueil périscolaire d'un coût estimatif global de 157 136,37 € HT soit 188 563,64 € TTC (travaux, honoraires, missions et frais divers inclus).

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Commission aménagement du village ; PLU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au rapport définitif de l'étude sur la consommation des espaces, un courrier a été envoyé à la CCPR pour les informer que la Commune ne voyait pas la nécessité de mettre en compatibilité le PLU avec le SCOT du Pays Rochois. En effet, les moins de 2 hectares restants issus de l'enveloppe fixée par le SCOT ne justifie pas la mise en œuvre d'une procédure de révision du PLU.

Commission travaux ; Bâtiments

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON énonce que les travaux de métallerie / serrurerie pour l'accessibilité de l'école ont été réalisés en partie cet été. Ceux-ci seront terminés durant l'automne, en même temps que ceux pour la Mairie.

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON énonce que les aires et équipements de jeux ont été contrôlés. Le rapport souligne que le barbecue est trop proche des jeux et que la balançoire n'est plus assez stable.

La majorité des conseillers estime qu'il faut conserver le barbecue qui favorise la convivialité au sein du village. Le barbecue sera déplacé, pour plus de sécurité aux alentours de l'aire de jeux. Monsieur ROUSSEAU-BARATHON va se rapprocher de l'entreprise COSEEC pour la réparation ou le remplacement de la balançoire. Une réunion de la Commission sera ensuite organisée pour faire un point sur la rénovation de l'aire de jeux, du city stade et de skate park.

Commission environnement ; agriculture ; fossés ; ruissellement

Madame BOEX informe le Conseil qu'un courrier va être envoyé aux riverains du Foron qui ont interpellé la Mairie cet été, en leur conseillant de transmettre leur demande sur l'étude du Foron à la CCPR, étant donné que la CCPR a repris la compétence GEMAPI, afin de sensibiliser les services de la CCPR sur la nécessité de réaliser une étude du Foron.

Madame BOEX rappelle que la Commune est en attente du devis de Maître DELUERMOZ concernant les recherches de propriétaires le long du Chemin des Tattes.

Commission affaires scolaires ; Jeunesse et sport

Madame COUDURIER informe les membres du Conseil que les tableaux interactifs ont été installés dans les classes durant les vacances d'été. Une réception sera organisée avec les financeurs, à savoir les conseillers départementaux Madame GAY et Monsieur MUDRY, ainsi que l'APE d'Arenthon.

Madame COUDURIER énonce que 101 enfants sont inscrits à l'école élémentaire Benoît Chamoux pour cette année scolaire 2016/2017.

Madame COUDURIER signale que la Directrice de l'école a reçu des instructions dans le cadre du plan Vigipirate. Toutes les portes doivent être fermées à clé, même la porte d'entrée du Service Enfance Jeunesse et Sport. Étant donné que les agents du service n'ont pas de visibilité sur l'extérieur, la proposition d'installer un miroir donnant une vue de l'extérieur, en cas d'intrusion, est validée par les membres du Conseil.

Madame COUDURIER indique que le Service Enfance Jeunesse et Sport et les enseignants organisent la semaine du goût au mois d'octobre. La société LEZTROY interviendra pour faire des animations sur le goût. Ce coût comprenant l'achat de produits pour les petits-déjeuners seront pris sur le budget « Opération 1 fruit à la récré » car cette action ne sera pas reconduite. En effet, le goûter à l'école n'est plus conseillé par l'Éducation nationale.

Commission vie associative ; animation

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON informe l'assemblée que l'association PTP Records représentée par Monsieur Thomas SADDIER a déposé une demande de subvention suite à la création de l'association. Les membres du Conseil sont favorables à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de la création de cette association. L'association PTP Records va organiser un concert et une exposition à la bibliothèque.

Par ailleurs, l'association recherche une salle pour faire des répétitions de musique, suite à l'écroulement du toit de leur local actuel. Le Conseil municipal propose la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Associations uniquement en journée, afin d'éviter toutes nuisances sonores, en demandant de respecter la limite de décibels requise dans le règlement

intérieur de location des salles municipales.

Commission culture ; Bibliothèque

Madame COUDURIER lit le message transmis par Madame FREMEAUX qui adresse ses remerciements à la municipalité pour le financement de la journée organisée pour les bénévoles qui œuvrent toute l'année pour le bon fonctionnement de la bibliothèque.

Commission communication ; information

Madame BOEX indique que le devis pour la refonte du site internet a été signé pour un coût de 2 800 euros TTC.

Commission gestion du personnel communal

Monsieur DESTRUEL, Directeur général des services, indique aux membres du Conseil que le nouvel agent technique, Monsieur Michael BARTOLOME, est arrivé le 4 août dernier. Monsieur DESTRUEL informe le Conseil que Monsieur Christian BEAUMAIN va se faire opérer de l'épaule et qu'il devrait avoir entre 3 à 6 mois d'arrêt de travail. Pour aider Monsieur BARTOLOME durant l'absence de Monsieur BEAUMAIN, il a été demandé à notre ancien agent Monsieur Nicolas COUDURIER de réaliser des prestations en matière d'entretien des espaces verts.

Suite à la visite de conformité des locaux, Monsieur DESTRUEL présente le rapport et demande qu'une réflexion soit menée sur le réaménagement ou l'extension du local technique.

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON va prendre contact avec la Commune de Scientrier qui a rénové récemment son local technique. La Commission Travaux et l'agent technique iront sur place à Scientrier pour permettre de bien définir les besoins du service technique, mais aussi ceux éventuels d'autres entités telles que les associations, les pompiers, etc.

Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR)

Monsieur le Maire et Madame COUDURIER informent le Conseil qu'à compter du 1er janvier 2017, la commune ne pourra plus faire appel à un cabinet privé pour l'aide à l'instruction des autorisations d'urbanisme. Par conséquent, un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme va être mis en place au niveau de la CCPR. Il est prévu de recruter deux agents à temps plein pour instruire toutes les autorisations d'urbanisme des communes du Pays Rochois qui souhaitent bénéficier de ce service commun.

Le Conseil municipal souhaite intégrer le service commun et conserver son fonctionnement actuel avec Madame Michèle BIOLLUZ qui prépare et permet de transmettre un dossier complet et régulier vis-à-vis des dispositions du PLU au service instructeur. Ce service permet de délivrer des permis plus rapidement.

Syndicat Arenthon Scientrier sport (SA2S)

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON indique que la société COSEEC est intervenue pour la régénération du terrain de foot stabilisé de Scientrier.

QUESTIONS DIVERSES

Dans un objectif de recherche de recettes nouvelles pour la collectivité, Monsieur le Maire propose d'appliquer éventuellement la taxe d'habitation sur les logements vacants. En l'occurrence, cela concernerait 17 appartements et 15 maisons éligibles à la taxe. Les recettes représenteraient environ 7 000 €. Les adjoints estiment que cette taxe engendrerait

beaucoup de réclamations pour seulement 7 000 €. Monsieur le Maire rappelle l'objectif de cette taxe qui est d'inciter les gens à louer leurs logements vides, sachant que la Commune manque de logements.

Pour trouver de nouvelles recettes, certains élus proposent plutôt d'appliquer la taxe foncière sur les terrains devenus constructibles. Monsieur DESTRUEL va demander à Madame BARGACH, conseillère en gestion financière, de réaliser une note sur cette taxe.

Ces deux taxes seront soumises à débat lors d'une prochaine séance du Conseil pour une éventuelle application en 2018.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des habitants sont venus en Mairie pour demander si la Commune appliquait des abattements sur la taxe d'habitation. Monsieur DESTRUEL précise que l'instauration d'abattements peut concerner les personnes handicapées et les personnes de condition modeste. Une note va être demandée à Madame BARGACH, afin de pouvoir mieux comprendre le principe des abattements. Cette mesure à portée sociale et non financière sera soumise à débat lors d'une prochaine séance du Conseil pour une éventuelle application en 2018.

Madame COUDURIER souhaite évoquer un problème qui a eu lieu à la Maison des Associations durant l'été. En effet, les services municipaux ont constaté que les fours de la cuisine ont été allumés intentionnellement et ont fonctionné tout un week-end.

Un courrier a été envoyé à toutes les personnes et associations qui disposent des clés pour leur demander de venir en Mairie pour faire un point sur les clés, et leur rappeler de bien fermer les lumières et les portes après chaque utilisation des salles de la Maison des Associations.

Madame COUDURIER rappelle la pratique de mettre à disposition des élus et agents municipaux la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Associations une fois par an gratuitement. Cette pratique existe depuis la rénovation de la Cure.

Etant donné que tous les élus n'étaient pas au courant de cette gratuité, Monsieur le Maire demande si l'ensemble des conseillers sont favorables à cette gratuité qui représente un avantage pour les élus qui ne perçoivent pas d'indemnité ou les agents municipaux qui n'ont pas un salaire important.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'application d'une gratuité par an pour les élus et le personnel communal.



Entreprises

Martine BOEX - HAKAWERK

Son camion sillonne notre village d'Arenthon et ses environs depuis 2004.

Commerçante indépendante Hakawerk, Martine BOEX vous propose des produits d'entretien et corporel concentrés, économiques et respectueux de l'environnement. Plus besoin de vous déplacer, gagnez du temps, ne portez plus vos lessives, papier ménage, papier toilette encombrants ;

Mieux que le DRIVE, Martine, votre commerçante de proximité, se déplace gratuitement chez vous, et vous pourrez effectuer vos achats dans sa boutique sur roues, en profitant de conseils personnalisés et en conservant des relations humaines.

Découvrez la gamme HAKAWERK en contactant

Martine au 06 30 59 52 03 / 04 50 25 58 43

ou sur www.hakawerk.com

Au plaisir de se rencontrer



Didier THABUIS Primeurs

Didier THABUIS Primeurs depuis 1990

et « Le Marché d'Isa » depuis 2006

Situé à 300 mètres de la Mairie en direction de Reignier.

Présent dans la vente de fruits et légumes depuis 1979 sur les marchés d'Annemasse, Chamonix, Grand Bornand et la Clusaz, j'ai repris le commerce de M. Roger DONCHE en 1990.

Ma femme Isabelle a ouvert un point de vente à notre domicile en 2006 « Le Marché d'Isa ».

Ouvert toute l'année tous les samedis matin de 8h à 12h. Isa vous attend pour un instant chaleureux pour vous proposer une gamme complète de « fruits et légumes du pays » en priorité, gamme complétée par d'autres provenances (France ou autres) pour élargir l'offre.

Venez passer un petit moment convivial, un vrai régal pour les yeux et les papilles et de découvertes : légumes prêts à cuire, confiture maison, légumes oubliés etc...

Vous pouvez retrouver ces produits sur sa page Facebook : « Le Marché d'ISA »



Auberge d'Arenthon – Chez Lisa

Depuis le 2 octobre 2014, « l'Auberge d'Arenthon - Chez Lisa » vous accueille tous les midis du mardi au dimanche, ainsi que jeudi, vendredi et samedi soir.

Lisa et son équipe vous mijotent des menus composés de produits frais et de saison ! C'est par ses parents qu'elle a reçu l'amour de la cuisine et de la restauration. Ils ont été eux-mêmes restaurateurs. Lisa a commencé par cinq ans d'étude à Groisy où elle a obtenu son CAP et Brevet de Professionnelle. Un premier apprentissage de 2 ans dans le restaurant de son père, puis 2 ans chez le très connu et célèbre restaurant « Clos de Château » à Pringy. Elle poursuit par une formation d'un an pour se spécialiser en pâtisserie.

L'Auberge connaît depuis son ouverture, un grand succès avec ces menus délicieux et variés (comme la tête de veau pour les amateurs). C'est un lieu chaleureux pour partager un moment convivial autour d'une bonne table.

Pour plus d'informations et réservations, n'hésitez pas à contacter l'Auberge téléphone 04 50 25 57 16 ou site web www.auberge-arenthon.fr



Naissances

Bienvenue à :

Andréa née le 2 mai 2016 de Yohan SOLARSKI et Aurore BRIQUÉ

Juliette née le 9 mai 2016, fille de Chrystelle CADET

Eléonore née le 25 mai 2016, fille de Sébastien GAILLARD et Géraldine CARDINET

Ludmila née le 8 juin 2016, fille de Gilles GROSSET-BOURBANGE et Christelle LEPETIT

Robain né le 2 juin 2016, fils de Steve MOMONT et Aurore COSTET

Leyna née le 26 juin 2016 de Olivier LUONG et Marilyn COMBET

Oscar né le 26 juillet 2016 de Régis MARTINIER et Chloé DELETRAZ

Diego né le 2 septembre 2016 de Nicola PETRUZZELLI et Stéphanie LANOVAZ

Mariages

Félicitations à :

Imane BOUDJAJ et Bertrand CHAUVIERE
mariés le 28 mai 2016

Valérie PONZI et Francis GARGHENTINI
mariés le 11 juin 2016



Décès

Rosine BAULET veuve de Gabriel LANOVAZ
décédée le 6 mars 2016 à l'âge de 88 ans

Marcy TAVERNET compagne d'Antoine AUDERMATE
décédée le 13 juin 2016 à l'âge de 71 ans

Camille SAUTHIER
décédé le 22 août 2016 à l'âge de 75 ans

La publication de ces informations d'état-civil a été préalablement autorisée par les familles.

Pour toute prochaine publication d'état-civil dans le bulletin municipal, nous vous invitons à remplir un formulaire d'autorisation de publication auprès du Secrétariat de la Mairie si vous souhaitez que paraisse l'avis d'état-civil, à défaut de quoi nous ne pourrions publier les prochaines naissances, mariages ou décès.



Agenda

Décembre

1-17	Expo photos Arenthon d'hier et d'aujourd'hui	Bibliothèque	Maison des Associations
2	Soirée festive	Téléthon	Salle des Fêtes, Scientrier
3	Concours belote	Téléthon/Comité des Fêtes	Salle des Fêtes, Scientrier
9	Apéro de Noël/Vente sapins	APE	Place du Village
9	Conférence sur le lynx et le chat forestier	Nature Envir. Pays Rochois	Maison des Associations
15	Goûter des Aînés	CCAS	Maison des Associations
16	Concours de belote (et repas)	Comité des Fêtes	Maison des Associations

Janvier

6	Concours de belote	Comité des Fêtes	Maison des Associations
13	Vœux du Maire	Commune	Maison des Associations
14	Tea and Coffee	Bibliothèque	Maison des Associations
20	Concours de belote	Comité des Fêtes	Maison des Associations
22	Récrée des Aînés	Comité des Fêtes	Maison des Associations
28	Concours de belote	Comité des Fêtes	Maison des Associations

Février

3	Concours de belote	Comité des Fêtes	Maison des Associations
4	Tremplin Winter Rock	PTP Records	Maison des Associations
11	Tea and Coffee	Bibliothèque	Maison des Associations
11	Soirée Théâtre Impro.	APE	Salle Paroissiale
18	Loto du Foot	Foot	Scientrier
24	Concours de belote	Comité des Fêtes	Maison des Associations

Mars

11	Tea and Coffee	Bibliothèque	Maison des Associations
11	Soirée (à déterminer)	APE	Maison des Associations
17	Concours de belote (19h avec repas)	Comité des Fêtes	Maison des Associations
17	Nettoyage chemins (avec école)	Ecole	Commune
18	Nettoyage bords des routes	Commune	Commune
18	Soirée Mer et Montagne	Mer et Montagne	Maison des Associations

Avril

1	Soirée Rock	PTP Records	Maison des Associations
8	Tea and Coffee	Bibliothèque	Maison des Associations
9	Repas des Anciens	Commune - CCAS	Maison des Associations
14	Sortie culturelle	Commission Culture/Commune	
23	Elections Présidentielles		Maison des Associations

Mai

6	Tea and Coffee	Bibliothèque	Maison des Associations
7	Elections Présidentielles		Maison des Associations
13	Sortie Naturaliste	Nature Environ. Pays Rochois	Bois de Fonet
13-14	R'Biolle	R'Biolle	Champ de Foire
19	Accueil des nouveaux habitants	Commune	Maison des Associations
21	Brocante	APE	Place du Village

Juin

3	Expo/Concert Intime	PTP Records	Maison des Associations
11	Jardin des Cimes	Nature Environ. Pays Rochois	Passy
11	Elections Législatives		Maison des Associations
17	Fête du Foot	Foot	Local Foot/Champ de foire
18	Elections Législatives	Maison des Associations	
24	Fête de l'école	Ecole/APE	Champs de Foire

Juillet

1	Pétanque/Soirée Musicale	Comité des Fêtes	Champs de foire
2	Randonnée du Terroir	Com. Environ.Elargie/Commune	Fernolet
8	Rock'n Volley + Fête du sport	Jeunes d'Arenthon/Service jeunesse	Champs de foire

Août

19	Concours de pétanque (dès 13h)	Comité des Fêtes	Champ de foire
----	--------------------------------	------------------	----------------

Septembre

9	Tournoi des jeunes	Foot	Stade
---	--------------------	------	-------